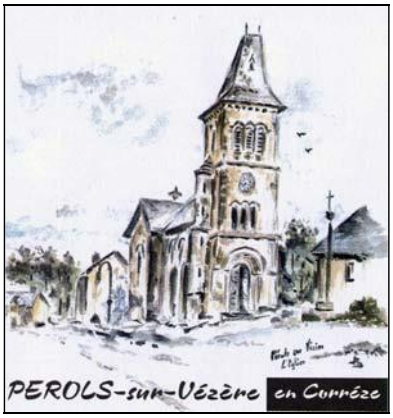

BULLETIN MUNICIPAL DE PEROLS-SUR-VEZERE

Le mot du Maire

Août 2022

Une nouvelle fois, ce printemps, les électeurs de notre commune ont voté en nombre, avec un taux de participation nettement plus élevé que la moyenne nationale : 86,84, puis 85,79 à la présidentielle et 70,90, puis 68,25 aux législatives. Nous nous réjouissons de cette nouvelle preuve de civisme des électeurs de notre commune, car dans trop de pays la possibilité de voter reste une denrée trop rare pour que ne pas en profiter.
Le contexte géopolitique actuel (guerre en Ukraine, tensions en mer de Chine, etc.) est délicat, et les contextes économiques et climatiques n'ont rien d'encourageant non plus. Partout sur le Plateau les têtes de bassins s'assèchent et le déficit pluviométrique (540 mm de pluie seulement depuis le 1er janvier, soit plus de 40 % de déficit) n'a jamais été aussi important, le plateau n'est plus le « château d'eau » des siècles précédents, pas assez de neige en hiver, pas assez de pluies au printemps et nos nappes, trop rares et superficielles, nos tourbières et nos ruisseaux s'assèchent, phénomènes qui ne s'étaient jamais produit à l'échelle géologique avant les assecs de 2019, qui se renouvellent donc cette année encore. Mais nous savons aussi que les causes, responsables de cet affaiblissement de nos ressources en eau, ne résident pas seulement dans le dérèglement climatique, mais aussi dans les plantations de résineux inconsidérées par leur ampleur, anciennes et récentes, sur toutes nos têtes de bassins, notamment à proximité de nos captages. Les 11 captages de la commune et nos 10 châteaux d'eau n'avaient jamais montré des ressources en eau aussi limitées : il suffit d'une perte sur les réseaux, d'un robinet qui fuit ou d'un captage qu'il faut fermer à la suite d'une pollution, pour que l'alimentation en eau de certains villages, voire du bourg, soit compromise. Aussi, nous devons insister sur l'impérieuse nécessité de respecter les arrêtés préfectoraux et municipaux de restriction drastique de nos consommations en eau. En cela comme ailleurs, le maître mot est la sobriété et c'est le devoir civique de chacun, particulièrement en ces périodes caniculaires où notre population croît avec l'arrivée des estivants.
Les congés, pour raison médicale, de notre employé communal ont compromis les travaux qui devaient être entrepris ce printemps et le recrutement temporaire d'un intérimaire, malgré son dévouement et son efficacité, n'a que partiellement permis de rattraper les retards d'entretien communaux. Nous nous réjouissons de la disponibilité de tous les bénévoles qui ont pris à leur compte le nettoyage des abords de leur domicile, l'entretien de la place de l'église, l'arrosage des massifs de fleurs ou encore aidé au comblement des nombreux nids de poule apparus sur nos routes et chemins après l'hiver. Qu'ils en soient tous remerciés et félicités.
Justement, l'entretien de notre réseau routier a justifié ce début d'année d'importants travaux : dans le bourg sur la rue qui mène au cimetière et sur le parking qui borde la route départementale de contournement de Pérols ; sur le passage du ruisseau et ses abords de la route vers Les Places ; sur la montée de Variéras vers la commune de St Merd les Oussines. Ces travaux représentent certes des dépenses importantes, mais qui sont indispensables au maintien du bon état général de nos routes et chemins communaux, dépenses qui sont, encore, relativement bien subventionnées par le département de la Corrèze.
Malgré ce contexte peu réjouissant, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons à tous, résidents et estivants, un bon et heureux été, aux nuits plus fraiches que partout ailleurs.

Alain FONFREDE

Petits et gros travaux sur la commune :

Au cours de cette fin de printemps, le bourg et les villages ont été fleuris comme à l'habitude et les abords de quelques sites remarquables nettoyés.

Bacs devant la mairie

Place de l'église

Nettoyage autour du moulin de Variéras

Le pont médiéval de Variéras

La commune a poursuivi, comme indiqué dans le mot du maire, les travaux d'entretien des routes et chemins communaux en profitant des financements accordés par le conseil départemental de la Corrèze. Il reste néanmoins des parts d'auto investissement importants et il convient de choisir les endroits prioritaires selon l'utilisation faite de ces voies de communication. Par exemple, le conseil municipal a décidé de ne pas entreprendre le re goudronnage de la route entre Orluc et Barsanges Bas : cette opération serait beaucoup trop onéreuse, sur une route anciennement intercommunale, maintenant partagée entre les deux communes de Pérols et de Bonnefond, régulièrement dégradée par les passages de semi-remorques et d'engins forestiers.

Haut de la route de Variéras vers St Merd

Route du cimetière

Informations fournies par la Mairie :

➢ Horaires de la mairie :

- Lundi et jeudi, de 9h à 12h. Mardi, mercredi et jeudi, de 13h30 à 17h30.
- Secrétariat fermé le vendredi.
- Congés de la secrétaire du 8 au 24 août 2022.

En cas d'urgence : 06 88 90 02 44

➢ Etat civil du premier semestre 2022 :

Sur forte recommandation de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) il ne nous est plus autorisé de diffuser dans le bulletin municipal toutes les informations relatives à l'état civil, sauf si les personnes concernées ont donné par écrit leur accord explicite. Afin de simplifier les démarches, les personnes concernées peuvent donner cet accord par écrit lors de l'établissement des actes (naissance, mariage, décès) et le communiquer à la mairie. Sinon, il reste toujours possible de signifier votre accord en remplissant un formulaire disponible en mairie.

➢ Service des déchets de HCC :

IL NOUS FAUT TOUJOURS RAPPELER QUE LES ORDURES MENAGERES DOIVENT ETRE DEPOSEES DANS LES BACS A ORDURES APRES AVOIR ÉTÉ ENCLOSES DANS DES SACS PLASTIQUES FERMÉS. LES CARTONS DE GRANDE TAILLE, OU EN TROP GRAND NOMBRE, DOIVENT ETRE PORTES A LA DECHETTERIE. EN PAGES SUIVANTES SONT REPRODUITES LES CONSIGNES POUR UTILISER CONVENABLEMENT LES BACS DE TRI INSTALLES PAR HCC SUR LA COMMUNE.

La commune de Pérols-sur-Vézère est collectée **chaque Vendredi**.

➢ Déchetterie de Bugeat : Rappel des horaires d'ouverture

- Du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h, sauf le jeudi.
- Vos encombrants sont les bienvenus à la déchetterie de Bugeat qui est faite pour cela...

➢ Diffusion internet du bulletin municipal :

Nous rappelons que le bulletin municipal peut être envoyé par voie électronique à toute personne qui le demandera et fournira son adresse email au secrétariat de la mairie :

perols-sur-vezere@mairie19.fr

Vous pouvez aussi consulter le site internet officiel de notre commune de Pérols sur Vézère :

http://www.perols-sur-vezere.fr/

où vous trouverez de nombreuses informations sur la commune : les bulletins municipaux, les comptes rendus des conseils municipaux, les agendas, les associations présentes sur la commune, les prévisions météorologiques, les hébergements, les travaux, le PLUI, etc.

Page d'accueil du site communal

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Sur ce site vous trouverez notamment des informations précises sur le PLUI en cours d'adoption d'ici la fin de l'année. Le PLUi concerne toute notre communauté de communes HCC (Haute Corrèze Communauté).

Cliquez ici pour accéder au site d'HCC.

Cliquez ici pour télécharger directement la « boîte à outils » du PLUi

L'enquête publique est maintenant terminée. Les plans du PLUi sont disponibles au format PDF. Suite à l'enquête publique ils peuvent évoluer. A noter que le plan de la commune est assez « lourd » : c'est un fichier PDF de 18 Mo, c'est pourquoi sur le site municipal, nous avons détaillé un plan pour chaque village (environ 1,5Mo par plan). N'hésitez pas à télécharger le fichier *Legende_PLUi_05_2022.pdf* pour une bonne compréhension des plans.

➢ Informations sur les Conseils Municipaux du second trimestretre 2021 et premier semestre 2022

COMMUNE DE PEROLS SUR VEZERE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2021 A 18H30

Présents : Alain FONFREDE, Bernard POUYAUD, Yvette ORLIANGES, Stéphanie BANETTE, Jean-Luc COURTEIX, Véronique GORSSE, Éric ROUGIER, Chantal THEODORE,
Excusée : Marine FONFREDE, Dominique ARVIS et Esteban HERNANDEZ qui donne procuration à Yvette ORLIANGES

1 – Convention RWE pour occupation des chemins ruraux et voies communales
Alain FONFREDE et Stéphanie BANETTE quittent la séance et laissent la présidence à Bernard POUYAUD, maire adjoint.
M. POUYAUD rappelle au conseil municipal que lors de sa séance du 11 mars 2021, le conseil municipal :

- S'est prononcé favorablement pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et autorise la société PARC EOLIEN 104 SAS à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement…) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et de son dépôt.
- A approuvé le principe de l'implantation du Projet sur le domaine communal et la location ainsi que la mise à disposition de son/ses terrain(s) à la société PARC EOLIEN 104 SAS. A approuvé l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société PARC EOLIEN 104 SAS dans la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales, les avis relatifs aux conditions de remise en état du site et la convention de mise à disposition avec promesse de bail pour d'éventuelles servitudes sur des terrains communaux.
- A autorisé Monsieur Bernard POUYAUD, Maire-Adjoint à signer la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales, les avis relatifs aux conditions de remise en état du site et la convention de mise à disposition avec promesse de bail pour d'éventuelles servitudes sur des terrains communaux.

M. POUYAUD précise qu'une note de synthèse établie par RWE relative au projet éolien ainsi qu'une carte d'implantation du poste de livraison ont été transmises à l'ensemble des conseillers municipaux par mail du 04 novembre 2021.

Il propose ensuite au conseil municipal de se prononcer à nouveau sur les 4 points ci-dessus.
Le conseil municipal confirme à 7 voix pour, son vote du 11 mars 2021

Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 7

2 – Implantation du poste de livraison
M. Pouyaud explique que l'énergie électrique produite par les éoliennes serait transportée par câble souterrain. Le poste de livraison récupère l'énergie électrique qui est ensuite réinjectée dans le réseau électrique.
Le poste de livraison serait implanté en partie sur le domaine communal et en partie sur le domaine privé. Pour autant le propriétaire de la partie privée s'est engagé à faire don de son terrain à la commune si le projet devait aboutir.

3 – Décision modificative – Service des eaux de la commune
Le maire, de retour en salle, informe le conseil municipal d'un dépassement de crédits au chapitre 011 du budget du service des eaux. Il précise que pour procéder au règlement des dernières factures 2021 en section de fonctionnement, il est nécessaire de régulariser la situation en votant une décision modificative.
Compte 618 : + 200 €
Compte 701249 : - 200 €
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote la décision ci-dessus.

Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 9

4 – Travaux de voirie 2022
Le Maire présente au conseil municipal le dossier établi par le Syndicat de la Diège concernant le programme des travaux de voirie 2022.
Il s'agit du renforcement de la VC n°1 (Rue du Coudert des Anes et place du cimetière)
Coût estimatif du projet : **64 772.80 € HT** pour lequel le conseil municipal peut demander l'aide de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 35 %, soit une aide de **22 670.48 €**
Monsieur le Maire précise qu'il est également possible d'obtenir la dotation voirie du département d'un montant de **7 905 €**
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, émet un avis favorable au dossier de Voirie 2022 et donne tous pouvoirs au Maire, afin de mener à bien cette opération en lançant la consultation des entreprises et en sollicitant toutes les aides possibles

Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 9

La séance est levée à 21h00

COMMUNE DE PEROLS SUR VEZERE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2022 A 18H30

Présents : Alain FONFREDE, Bernard POUYAUD, Yvette ORLIANGES, Stéphanie BANETTE, Marine FONFREDE, Véronique GORSSE, Éric ROUGIER, Chantal THEODORE,
Excusée : Jean-Luc COURTEIX, Dominique ARVIS qui donne procuration à Yvette ORLIANGES
Absent : Esteban HERNADEZ

1 – Frais de scolarité école primaire Ussel – Convention 2021-2027

La présente convention a objet de régir les règles de répartition des dépenses de fonctionnement liées à l'accueil d'un enfant de la commune de résidence dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique de la commune d'accueil. La participation financière de la commune de résidence est de droit dès lors que celle-ci ne dispose pas de la capacité d'accueil. La répartition des charges s'effectue en fonction du coût moyen annuel des dépenses de fonctionnement des écoles publiques du 1er degré de la commune d'accueil (charges à caractère général (chapitre 011) + charges de personnel (chapitre 012) constaté sur l'année N-2. La convention régira les rapports entre les signataires jusqu'à l'année scolaire 2026-2027. La convention prendra fin au début de l'année scolaire 2027. Pour l'année scolaire 2020-2021 la participation de la commune pour 2 élèves s'est élevée à 2 722.05 €

Le conseil municipal à 9 voix pour adopte la convention avec la commune d'Ussel

2 - Modification et approbation des statuts de HCC

Le projet de statuts qu'il convient d'acter comporte les modifications suivantes :

- ***Les compétences optionnelles deviennent les compétences supplémentaires :***

Conformément à l'article 13 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité, les communautés de communes continuent d'exercer, à titre supplémentaire, les compétences qu'elles exerçaient à titre optionnel à la date de publication de la présente loi, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement dans les conditions prévues à l'article L. 5211-17-1 du code général des collectivités territoriales.

- ***Compétences supplémentaires :***

Suppression de : 10) Création et gestion des maisons de services au public (hors maisons de services au public départementales)

- ***Les compétences facultatives deviennent autres compétences :***

Conformément à l'article 13 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité, les communautés de communes continuent d'exercer, d'autres compétences qu'elles exerçaient à titre facultatives à la date

de publication de la présente loi, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement dans les conditions prévues à l'article L. 5211-17-1 du code général des collectivités territoriales.

- ***Autres Compétences :***

⇒ **Culture**

Ajout des mots « et patrimoniales » : Préparation et mise en œuvre d'une programmation d'actions et d'animations culturelles ***et patrimoniales*** en coordination avec les acteurs locaux et soutien financier aux structures et initiatives culturelles locales situées sur le territoire

- ***Autres compétences :***

➢ **Loisirs**

Suppression de : Travaux, entretien, gestion de l'ensablement des plages, responsabilité de la baignade surveillée, de ses postes de secours et des jeux sur les plages à Sornac

La compétence de la surveillance de la baignade de Sornac avait été transférée à la communauté de communes de Bugeat-Sornac à sa création en 2001. La commune accepte le retour de cette compétence.

- ***Autres compétences :***

➢ **Patrimoine**

Ajout de : « Chemin de Mémoire de La Courtine », à La Courtine (dans la partie « Création, aménagement, entretien et gestion de sentiers et d'espaces d'interprétation du patrimoine suivants »)

Suppression du mot « remarquables » : dans Valorisation, gestion, entretien de sites naturels **remarquables** suivants

- ***Autres compétences :***

➢ **Mobilité**

Création de : Études, création, aménagement, gestion et actions en faveur de l'aménagement de voies vertes suivantes :

- Bort-les-Orgues – limite du Cantal
- Merlines - Saint-Merd-la-Breuille
- Ussel - La Courtine

Le conseil municipal à 9 voix pour approuve les modifications des statuts de HCC

3 - Consultation dans le cadre de l'arrêt du projet de PLUI

687 remarques ont été inscrites dans les registres de concertation (267 réceptionnés par courrier, 10 sur le site internet de HCC et 410 lors des permanences en mairie) et aussi plus de 1650 appels d'usagers reçus depuis la prescription du projet. Les remarques ont été étudiées par les élus de HCC et des communes concernées. Un certain nombre d'observations et de demandes ont été prises en compte et ont permis de compléter, d'améliorer ou d'ajuster le projet ; d'autres demandes relevant d'intérêts particuliers contraires aux principes du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) ou aux dispositions d'urbanisme n'ont pas été prises en compte.

135 personnes se sont déplacées aux réunions publiques sur le diagnostic et le PADD. Ces temps d'échanges ont permis à chacun de prendre connaissance des documents et de la procédure. Globalement, les questions des habitants portaient sur :

- La portée du document
- Les bases de données permettant d'établir ce document
- La gouvernance du projet, les effets du PLUI et ses possibilités d'évolution
- Les aspects réglementaires du document

- La notion d'espace, de cadre de vie encore préservé, essentiel à la vitalité du territoire, que les densités de construction futures ne doivent pas mettre à mal
- La ressource en eau, la préservation des espaces naturels et agricoles

Le conseil municipal qui doit émettre un avis sur le projet d'élaboration du PLUI de HCC, donne un avis favorable à l'unanimité des membres présents

4 - Renforcement de section sur VC 28 - Les Places

2 devis ont été établis par le Syndicat de la Diège :

- Solution en enduit tricouche pour 5 083.61 € TTC
- Solution revêtement en enrobé : 6 758.87 € TTC

Le conseil municipal à 9 voix pour accepte d'effectuer les travaux

5 - Mise en place d'équipements de sectorisation (compteurs, télésurveillance et vanne de sectorisation)

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, le bureau d'études a transmis un document concernant les travaux de mise en place d'équipements de sectorisation, à savoir : pose de compteurs, télésurveillance et vannes de sectionnement.

Le conseil municipal doit faire part de ses remarques

6 – Divers

- AMRC : une convention de mise à disposition et d'entretien d'un terrain communal sera signée avec l'association
- Mise à disposition des associations de l'ancien atelier communal : une convention de mise à disposition de l'ancien atelier communal va être proposé à toutes les associations de la commune afin d'y stocker leur matériel.
- Eclairage public à Varièras et Barsanges : deux demandes de pose d'un lampadaire ont été adressées à la mairie. Un chiffrage a été demandé au Syndicat de la Diège. Le conseil municipal se prononcera quand le coût de ces installations sera connu
- Assainissement village de Barsanges. Les travaux sont terminés, le PV de réception a été signé et la levée des réserves prononcée

La séance est levée à 20h30

COMMUNE DE PEROLS SUR VEZERE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er AVRIL 2022 à 18H30

Présents : Alain FONFREDE, Bernard POUYAUD, Yvette ORLIANGES, Stéphanie BANETTE, Marine FONFREDE, Véronique GORSSE, Esteban HERNANDEZ, Éric ROUGIER

Excusés : Chantal THEODORE, Jean-Luc COURTEIX qui donne procuration à Stéphanie BANETTE

Approbation compte rendu du conseil municipal du 25 février 2022

Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 10

1 – Approbation des comptes administratifs 2021

Budget principal

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+15 600.95 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-46 759.71 €
Calcul du solde d'exécution de la section investissement	
Dépenses d'investissement au 31/12/2021	-166 264.41 €
Recettes d'investissement au 31/12/2021	+208 292.33 €
Solde au 31/12/2021	42 027.92 €
Report solde d'exécution antérieur (2020)	-46 759.71 €
Solde d'exécution cumulé	-4 731.79 €
Restes à réaliser au 31/12/2021	
Restes à réaliser dépenses	-36 593.72 €
Restes à réaliser recettes	+0.00 €
Solde des restes à réaliser	-36 593.72 €
Besoin de financement au 31/12/2021	-41 325.51 €
Résultat de fonctionnement à affecter	
Dépenses de fonctionnement au 31/12/2021	-177 584.26 €
Recettes de fonctionnement au 31/12/2021	+248 659.87 €
Solde au 31/12/2021	+71 075.61 €
Report résultat de fonctionnement antérieur (2020)	+15 600.95 €
Total à affecter	+86 676.56 €
Affectation 2022	
Couverture du besoin de financement (compte 1068/2022)	41 325.51 €
Résultat de fonctionnement à affecter (compte 002/2022)	+45 351.05 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2021 (compte 001/2022)	-4 731.79 €

Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 9

Service des eaux

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	6 812.08 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	209 403.55 €
Calcul du solde d'exécution de la section investissement	
Dépenses d'investissement au 31/12/2021	-213 246.25 €

Recettes d'investissement au 31/12/2021	+32 436.94 €
Solde au 31/12/2021	-180 809.31 €
Report solde d'exécution antérieur (2020)	+209 403.55 €
Solde d'exécution cumulé	+28 594.24 €
Restes à réaliser au 31/12/2021	
Restes à réaliser dépenses	-38 717.99 €
Restes à réaliser recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser	-38 717.99 €
Besoin de financement au 31/12/2021	-10 123.75 €
Résultat de fonctionnement à affecter	
Dépenses de fonctionnement au 31/12/2021	-54 187.68 €
Recettes de fonctionnement au 31/12/2021	+39 478.64 €
Solde au 31/12/2021	-14 709.04 €
Report résultat de fonctionnement antérieur (2020)	6 812.08 €
Total à affecter	-7 896.96 €
Affectation 2021	
Couverture du besoin de financement (compte 1068/2022)	
Résultat de fonctionnement à affecter (compte 002/2022)	-7 896.96 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2021 (compte 001/2022)	+28 594.24 €

Abstention : 0	**Contre : 0**	**Pour : 9**

2 – Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget principal et Service des eaux

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.
Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Abstention : 0	**Contre : 0**	**Pour : 10**

3 – Vote du taux des taxes 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition 2022 comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 32.33 %
- Taxe Foncières sur les Propriétés Non Bâties : 79.83 %

soit une augmentation des taux de 2%

Abstention : 0	**Contre : 0**	**Pour : 10**

4 – Vote des budgets 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les budgets 2022 qui s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :
Budget principal
Dépenses – Recettes de fonctionnement : **292 821.05 €**
Dépenses – Recettes d'investissement : **181 864.27 €**
Service des eaux
Dépenses – Recettes de fonctionnement : **62 350.49 €**
Dépenses – Recettes d'investissement : **89 845.61 €**

Abstention : 0	**Contre : 0**	**Pour : 10**

5 – Tarif eau et assainissement

Sujet ajourné - Sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal

6 – Point sur les travaux

Voirie 2022 : la consultation des entreprises Eurovia, Mallet et Colas est lancée
Gîte grande capacité : le permis de construire a été déposé
Bar éphémère : des devis de plâtrerie – isolation ont été demandés

7 – Tenue du bureau de vote

8h à 10h : Alain FONFREDE – Yvette ORLIANGES
10h à 12h : Bernard POUYAUD – Véronique GORSSE
12h à 14h : Chantal THEODORE – Dominique ARVIS
14h à 16h : Eric ROUGIER – Esteban HERNANDEZ
16h à 18h : Stéphanie BANETTE – Jean-Luc COURTEIX
18h à 19h : Tous les conseillers

8 - Présentation du projet de création d'un bar associatif au cœur du village de Pérols sur Vézère

Ce projet consiste en la création effective et légale d'un bar associatif et inter associatif.
L'objectif est de créer un lieu de rencontre, de partage, de convivialité intergénérationnelle, d'animations culturelles, d'attractivité (tout d'abord pour les habitants du Bourg et des villages mais aussi, pour les touristes, randonneurs, camping caristes, habitants des communes limitrophes).

Les principes :

- Mis à disposition de toutes les associations de la commune pour animations mais aussi pour des réunions ou autres (par convention d'utilisation)
- Animé par des bénévoles, à tour de rôle

Proposition de fonctionnement :

Ce bar serait ouvert toute l'année (tous les dimanches matin, tous les derniers samedis soir du mois, les vendredis et samedis soir en juillet et août, tous les matins en août et occasionnellement) et pourrait se décliner ainsi :

- les animations du samedi (une animation tous les derniers samedis soirs du mois : projection de films, conférences, soirées dansantes, soirées jeux…)
- les bavardages du dimanche matins (café, apéro, troc des produits des jardins entre habitants,…) les petits déjeuners d'août (tous les matins du mois d'août)
- les apéros de l'été : juillet et août : tous les vendredis et samedis soirs de 19h à 21h
- Ouvertures complémentaires : animations spécifiques d'associations

La séance est levée à 20h45

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1er JUILLET 2022 A 18H30

Le 1er juillet deux mil vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Pérols sur Vézère, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. FONFREDE Alain, Maire.

Présents : FONFREDE Alain, POUYAUD Bernard, ORLIANGES Yvette, BANETTE Stéphanie, COURTEIX Jean-Luc, FONFREDE Marine, GORSSE Véronique, THEODORE Chantal
Excusés : ARVIS Dominique qui a donné procuration à Yvette ORLIANGES, HERNANDEZ Esteban
Absent :
Secrétaire de séance : FONFREDE Marine

Nombre de conseillers municipaux : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 10

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et aborde l'ordre du jour.

Délibération n° 01-07-2022 – Réforme de la publicité des actes. Nouvelles mesures à compter du 1er juillet 2022

Le Conseil Municipal de PEROLS SUR VEZERE
Vu l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,
Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
Sur le rapport de Monsieur le Maire,
Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.
A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage ;
- Soit par publication papier ;
- Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.
Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de PEROLS SUR VEZERE afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité de publicité par publication papier, des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel.
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'adopter la proposition du Maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

Délibération 02-07-2022 – Approbation du rapport de la CLECT du 31 mai 2022 de Haute-Corrèze Communauté

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Haute-Corrèze Communauté s'est réuni le 31 mai 2022 pour évoquer les 2 points suivants :

- Transfert de la compétence « Travaux, entretien, gestion de l'ensablement des plages, responsabilité de la baignade surveillée, de ses postes de secours et des jeux sur les plages à Sornac » de Haute-Corrèze Communauté vers la commune de Sornac

- Transfert de la compétence « Entretien et Fonctionnement du Dojo de Bort-les-Orgues » de Haute-Corrèze Communauté vers la commune de Bort-les-Orgues

Consécutivement et conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Haute-Corrèze Communauté a établi, en date du 31 mai 2022, son rapport sur l'impact fiscal de ce transfert de compétences.

Ce rapport fait état des retenues à opérer sur l'attribution de compensation au titre de la compétence transférée.
Le rapport ainsi établi doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des communes membres : la majorité applicable étant celle requise lors de la création de Haute-Corrèze Communauté, soit les deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

Après avoir pris connaissance du rapport du 31 mai 2022 établi par la CLETC et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le rapport de la CLETC en date du 31 mai 2022 relatif à l'évaluation des charges transférées ;
- **AUTORISE** le maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 03-07-2022 : Modification des statuts de HCC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 mai 2022 portant modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté

Considérant la délibération n° 2022-03-01a du 8 juin 2022 de Haute-Corrèze Communauté approuvant la modification des statuts ;

Monsieur le maire explique qu'il convient d'approuver la mise à jour des statuts de Haute-Corrèze Communauté. Il expose le projet de statuts qu'il convient d'acter et qui comporte les modifications suivantes :

Afin de tenir compte du projet de territoire, le préambule est réécrit comme suit :

Haute-Corrèze Communauté est issue de la fusion des communautés de communes des Gorges de Haute-Dordogne, du Pays d'Eygurande, des Sources de la Creuse, d'Ussel- Meymac-Haute-Corrèze, de Val et Plateau Bortois avec extension à 10 communes qui étaientmembres de la communauté de communes de Bugeat-Sornac-Millevaches au Cœur. Elle a été créée au 1er janvier 2017 par arrêté préfectoral du 15 septembre 2016.

Partenaire du Pays Haute-Corrèze Ventadour et des structures publiques avec leurs programmes opérationnels que sont le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et le SYMA A 89, cette communauté de communes apporte une pierre non négligeable à la construction de l'avenir de toute la Haute-Corrèze.

Quatre ambitions pour le territoire :

- **S'AFFIRMER**

Forte de son **identité** et de ses **valeurs**, la Haute-Corrèze doit affirmer ses spécificités pourprendre pleinement sa place à l'échelle départementale, régionale et nationale. La **fierté** d'appartenir à ce territoire sera la base d'une **démarche d'image et d'accueil** ambitieuse.

- **SE REALISER**

La Haute-Corrèze constitue un écrin naturel qu'il est indispensable de préserver. Dans ce**cadre de vie exceptionnel**, une **démocratie citoyenne** et une **politique du bien-être** poseront les bases de l'**épanouissement** des habitants.

- **SE DEPASSER**

Riche d'une multitude d'entreprises et d'équipements performants, la Haute-Corrèze regorge **d'initiatives locales** à mettre en lumière, de filières emblématiques à soutenir pour améliorer sa **compétitivité.**

- **SE REINVENTER**

Le territoire peut **innover** dans ses modalités de délivrance des **services aux publics** dansles territoires et positionner la ruralité comme une force, au service de l'image, du bien- être, de la citoyenneté et de la **compétitivité.**

Afin de tenir compte du projet de territoire, l'article 2 est réécrit comme suit :

Le projet de Haute-Corrèze Communauté s'articule autour du SCOT qui prévoit les objectifs stratégiques de notre territoire à l'horizon 2035.

Haute-Corrèze Communauté le décline au sein de son projet de territoire qui identifie 6 défis :

- **Défi n°1 :** (R)établir une image porteuse du territoire
- **Défi n°2 :** Attirer les actifs et ancrer notre jeunesse et nos entreprises

- **Défi n°3 :** Réinvestir les territoires et faire vivre la proximité
- **Défi n°4 :** Repenser les mobilités et les modes de transports
- **Défi n°5 :** Préserver l'environnement et assurer la transformation écologique
- **Défi n°6 :** Garantir une coopération efficiente

Et s'articule autour de 4 piliers :

- un **territoire actif** pour attirer de nouvelles populations et développer notre économie, notre tourisme ;
- un **territoire vivant** pour accueillir et favoriser l'épanouissement de nos populations ;
- un **territoire préservé** pour protéger et valoriser nos richesses ;
- un **territoire responsable** pour assurer un avenir durable à Haute-Corrèze Communauté.

Compétences supplémentaires :

9) Action sociale d'intérêt communautaire est reformulée de la manière suivante :

- Promotion, coordination et développement d'actions en faveur de la petite enfance (0 à 3 ans) :
  - Gestion d'un Relais Petite Enfance
  - Crèche et micro crèche d'intérêt communautaire
- Promotion, coordination et développement d'actions en faveur de l'enfance (3 à 15 ans) :
  - Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires d'intérêt communautaire (séjours et ateliers périscolaires compris) :
  - Centre pré-adolescents d'intérêt communautaire
  - Garderies d'intérêt communautaire
- Promotion, coordination et développement d'actions en faveur de la jeunesse (15 -35 ans) ;
  - Points Information Jeunesse d'intérêt communautaire
- Mise en œuvre d'une animation globale et d'une coordination du territoire dans lecadre de l'agrément CAF « centre social » et soutien financier aux actions définiesdans le cadre de cet agrément.
- Création, aménagement, entretien, gestion des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) d'intérêt communautaire
- Soutien financier :
  - À des structures favorisant l'insertion sociale des jeunes personnes en difficulté ou âgées
  - À des acteurs locaux œuvrant en faveur de la petite enfance, de l'enfance et jeunesse

Autres compétences :

- **Culture**

Ajout de "Accompagnement au développement d'actions d'éducation artistique et culturelle".

Suppression des mots « Mise en place et » dans "Mise en place et gestion d'un réseau de lecture publique communautaire".

- **Loisirs**

Suppression de : "Création et entretien d'une passerelle piétonne sur la Diège".

Suppression de : "Création, aménagements, entretien et gestion des parcours d'orientation suivants :

- « Bois de Chaleix » à Bugeat,
- « Etang des Combeaux » à Lignareix,
- « Lac de Séchemailles » à Ambrugeat et Meymac,
- « Forêt de Mirambel » à St-Rémy
- « Lac de Ponty » à Ussel,
- « Lac de l'Abeille » à Eygurande, Monestier-Merlines, Merlines"

Cette compétence est transférée dans l'intérêt communautaire de la compétence 8) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, dans une volonté d'harmonisation.

Suppression de : "Mise en œuvre d'une politique de labellisation station sports nature : organisation d'événementiels, soutien financier aux structures porteuses du label et aux actions définies dans ce cadre, gestion, entretien du bâtiment d'accueil à Neuvic".

Le bâtiment d'accueil à Neuvic est rajouté à la liste des équipements sportifs inscrit dans l'intérêt communautaire de la compétence 8) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, dans une volonté d'harmonisation.

Création de "Soutien financier à des structures favorisant le développement et la gestion d'équipement pour la pratique sportive, l'organisation d'événementiels sportif, d'une politique de labellisation station sports nature aux actions définies dans ce cadre".

Suppression de : "Entretien des abords de pontons à Confolent-Port-Dieu et Monestier-Port-Dieu".

- **Patrimoine**

Suppression de : "Opérations de rénovation du petit patrimoine rural non protégé".

Suppression des mots « Mise en œuvre » et ajout des mots « Accompagnement et suivi » dans "Mise en œuvre d'une politique de labellisation pays d'art et d'histoire et soutien financier aux actions définies dans le cadre du label".

Suppression du mot « naturels » et remplacé par le mot « paysagers » dans "Valorisation, gestion, entretien de sites naturels suivants :"

Suppression de : « Port Dieu » à Confolent-Port-Dieu, » **dans** "Valorisation, gestion, entretien de sites naturels suivants :"

- **Santé**

Suppression des mots « pluridisciplinaires » et ajout des mots « Aménagement, entretien et »et « pluriprofessionnelles » dans "Gestion des structures d'offres regroupées de santé dites « maison de santé pluridisciplinaires » situées à Peyrelevade, Bugeat, La Courtine, Neuvic".

Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à délibérer sur ces modifications statutaires.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** la modification statutaire ci-dessus ;
- **APPROUVE** les nouveaux statuts ci-annexés ;
- **DEMANDE** à Mesdames les Préfètes de la Corrèze et de la Creuse de bien vouloir adopter l'arrêté requis dès lors que les conditions de son édiction seront remplies.

Délibération n° 04-07-2022 : Adhésion au portail territoire de HCC

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Président de Haute-Corrèze Communauté, concernant le Portail Territoire.
Il explique ensuite ce qu'est le portail territoire :
Lors du Conseil Communautaire du jeudi 10 mars dernier, Haute-Corrèze Communauté a validé l'attribution du marché public concernant le projet de refonte de son site internet, dénommé « Portail Territoire ». Celui -ci a pour ambition de créer un outil digital innovant pour l'attractivité du territoire, au service des communes, des habitants et de l'institution.

Le projet « Portail Territoire »

Le Portail Territoire ambitionne de développer les services numériques à la population tout en promouvant l'attractivité de l'ensemble du territoire. Le cœur du projet repose sur la création ou la refonte des sites internet des communes afin que chacune bénéficie d'une meilleure visibilité tout en mutualisant facilement l'information.

La création des sites communes

L'offre proposée par Haute-Corrèze Communauté

Haute-Corrèze Communauté propose à l'ensemble des communes de créer ou refondre leur site internet. Il s'agit là d'offrir la possibilité aux communes de bénéficier d'un puissant outil de communication à moindre coût.
En effet, la création d'un site internet « simple » (sans fonctionnalités ou services en ligne) s'élève en moyenne à hauteur de 3 000 € auxquels s'ajoutent des frais liés au nom de domaine (exemple : www.votre-commune.fr), à l'hébergement (sans hébergement, il n'y aurait pas de site internet en ligne) et à la maintenance.
Dans le cadre du Portail Territoire, la création ou refonte des sites internet est gratuite. Les coûts de fonctionnement précédemment cités sont eux aussi gratuits la première année. A partir de la deuxième année, un forfait prenant en charge le nom de domaine, l'hébergement et la maintenance du site sera facturé à chaque commune comme indiqué dans le courrier du 1er juin dernier.
Les communes peuvent ainsi bénéficier d'un nouveau site internet qui leur appartient, entièrement personnalisé. Haute-Corrèze Communauté a développé de nombreuses fonctionnalités que les communes pourront choisir d'intégrer lors de la conception de leur site.
Le Portail Territoire, quant à lui, relaiera les contenus (actualités, agendas, etc...) diffusés par les communes en addition de son contenu propre. Ainsi, les sites communaux gagneront en visibilité et deviendront de véritables outils de promotion du territoire.
Enfin, Haute-Corrèze Communauté propose à l'ensemble des communes un véritable accompagnement dans la création des sites internet. Les gestionnaires des sites seront formés, conseillés et épaulés par la chargée de communication digitale de l'intercommunalité. La création de contenu sera donc optimisée et le temps consacré à la mise à jour des sites en sera réduit.
Monsieur le Maire précise ensuite qu'en ce qui concerne la commune, la refonte du site internet sera totalement gratuite et que la maintenance, l'hébergement et le nom de domaine seront offerts la 1ére année de mise en ligne. Ces coûts de fonctionnement seront ensuite de **433.70 €/an**
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'adhérer au Portail Territoire et désigne Mme. FONFREDE Marine comme l'interlocuteur de la Direction de la communication de HCC sur ce sujet.

Délibération n° 05-07-2022 – Décision modificative budgétaire n° 1/2022 sur service des eaux
Le Maire explique au conseil municipal que les frais d'enquête publique pour la révision du schéma d'assainissement de Barsanges-Haut d'un montant de **7 843.06 €** ont été comptabilisés au compte 203 (frais d'études)
Les travaux de création du réseau d'assainissement étant terminés il faut intégrer ces frais au compte 2158 (installations techniques)
Pour cela il est nécessaire d'adopter une décision modificative en ouvrant des crédits au compte 203 et au compte 2158 pour **7 843.06 €**
Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents la décision modificative proposée.

La séance est levée à 20h

- **Implantation d'un parc éolien RWE-NORDEX, partiellement implanté sur la commune de Pérols-sur-Vézère :**

Le projet éolien des Mille Vents vu par l'association « MVD »

Fin Mars le promoteur RWE a déposé en préfecture le dossier de demande d'autorisation environnementale pour la mise en place de son projet éolien des Mille vents. Un dossier complet est à la disposition du public à la mairie. Malgré les votes opposés au projet par les conseils municipaux des communes de Gourdon Murat et Bonnefond, ainsi que la position du maire de Bugeat qui a toujours annoncé s'opposer au projet si une seule éolienne devait être située devant les fenêtres d'un habitant du plateau, ce qui de fait est le cas pour plusieurs habitations, le promoteur Allemand RWE passe outre et continue la procédure.
La poursuite de ce projet a été rendu possible par la signature de la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales par la commune de Pérols sur Vézère. Celle-ci laisse notamment au promoteur le droit «de céder ses droits ou de se substituer tout tiers ou société de son choix.» dixit leur contrat. En clair, c'est un contrat signé avec à l'avenir d'éventuels « inconnus ». L'étude d'acheminement indique que la totalité du matériel et engins de chantier circuleront sur la commune de Pérols sur Vézère ; la contrainte d'entretien courant des chemins lui incomberait entièrement sur la durée de la convention soit 41 ans au minimum.
Consécutivement au dépôt de demande d'autorisation par RWE, notre association a constitué un dossier très argumenté adressé à plusieurs organismes décideurs pour démontrer toutes les nuisances d'un tel projet pour notre site remarquable du plateau de Millevaches. Nous continuerons à nous opposer à l'éolien industriel dans notre région avec le soutien du PNR, du Conseil Départemental et de nombreux élus corréziens.
Nous prévoyons une réunion publique à la rentrée de septembre/octobre prochain pour mobiliser l'opposition avant l'enquête publique de cet hiver.
Le bureau de Mille Vents Debout

Le projet éolien des Mille Vents vu par votre conseil

Soucieux de ne pas alimenter une nouvelle et oiseuse polémique, le conseil municipal affirme qu' « aucun dossier complet n'est à la disposition du public à la mairie », à la date présente, mais qu'il sera disponible dès qu'un commissaire enquêteur aura été nommé par la préfecture, sous son contrôle et là où il en décidera ; par ailleurs, si l'entretien des chemins et voies communales incomberait bien à la commune, son coût serait bien évidemment à la charge de la seule entreprise…

➢ Le Parc Naturel Régional « Millevaches en Limousin » communique :

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

n°23
janvier
2022

L'ÉCHO DU PARC

la lettre d'information aux élus

> Mission grands prédateurs du Parc pour un appui aux éleveurs

Depuis décembre 2021et la multiplication d'observations et de prédations attribuables au loup, la présence de cette espèce ne fait plus de doute sur notre territoire. Il est cependant trop tôt pour savoir s'il s'agit d'un simple passage hivernal ou d'une installation à plus long terme sur le territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

La présence d'un loup, espèce protégée, suscite des débats et entre en conflit avec l'activité agro-pastorale, dans un contexte d'importante fragilité de cette filière. Il est donc nécessaire d'apporter des solutions pour accompagner les éleveurs, grâce à des financements (Etat, Europe) et des mesures concrètes (dispositifs de protection et d'effarouchement, moyens humains complémentaires, ..).

Le retour du loup en Limousin est une hypothèse de longue date, pour laquelle la région Nouvelle-Aquitaine et le Parc se sont mobilisés dès 2018, par anticipation. En 2021, la région a confié au Parc, en tant que gestionnaire de territoire à vocation de préservation de la biodiversité et de soutien au développement économique et social, une mission « Grands Prédateurs ».

Le Parc a ainsi initié plusieurs projets :

> Démarches auprès des Préfectures du Limousin pour obtenir un classement du territoire vis-à-vis du risque de prédation (« cercles »), qui permettrait un financement de mesures de protection pour les éleveurs, et donc une adaptation face à l'arrivée du loup. Une première demande a été effectuée en Corrèze en novembre 2021et d'autres ont suivi au fil des indices validés, pour permettre une cohérence avec la situation.

> Fédérer des acteurs pluridisciplinaires (institutions, agriculteurs, chasseurs, sylviculteurs, naturalistes) pour favoriser les échanges et le partage des compétences. Il s'agit d'élaborer un plan d'actions visant à accompagner les éleveurs (mesures de protection, démarches administratives..) et autres utilisateurs des espaces naturels (comportement face à un chien de protection par exemple).

> Recueillir des indices de présence du loup grâce à l'installation de caméras et à des recherches dédiées. Le Parc développe également une application mobile permettant à chaque habitant de transmettre un témoignage, dans le but d'identifier des secteurs où convergent de nombreux indices de grands prédateurs, pour prévenir les éleveurs.

> L'objectif est de suivre le loup, d'identifier ses habitudes, son territoire et finalement de mieux accompagner l'élevage, mais aussi de mesurer les effets sur le gibier et les dégâts sur les plantations forestières.

> Communication et information pour apporter des faits et des réponses, en toute transparence. On peut citer la publication d'un article sur cette thématique sur le site internet du parc de Millevaches (https://www.pnr-millevaches.fr/Le-Loup), la réalisation avec les acteurs partenaires de flyers concernant notamment le signalement d'une prédation ou encore le développement d'une communication dédiée aux chiens de protection des troupeaux.

Contact: Jessica Hureaux - Chargée de mission Grands prédateurs / 06 77 83 89 01

> Du Jus dans les Pédales 2.0

10 nouveaux vélos à assistance électrique (VAE) sont arrivés au Parc en décembre dernier ! Ces vélos viennent remplacer une partie de la flotte existante, qui sera entièrement renouvelée en 2022. Ils resteront en location pendant deux ans puis seront proposés à la vente aux habitants selon un pourcentage du prix neuf.

Depuis 2017, le service de location Du Jus dans les Pédales propose des locations longues durées de VAE aux habitants du Parc afin de les sensibiliser à la mobilité douce – le secteur des transports étant le plus consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre du territoire. Avec l'évolution du service vers un système de location + vente, le PNR souhaite aller plus loin dans l'accompagnement au changement de comportement.

Les tarifs de location des nouveaux VAE :

> Location de 1mois : 50€

> Location de 2 mois : 100€

> Location de 4 mois : 180€

Nous vous rappelons que 2 vélos sont exclusivement réservés au prêt pour les communes souhaitant faire tester le VAE à leurs administrés et/ ou leurs agents. N'hésitez pas à les demander !

Les vélos seront à venir chercher à la maison du Parc.

Contact de l'agent technique en charge des locations :

Gaël FEREAL / 06 72 53 64 56

Les délibérations sont en ligne sur le site du Parc :
https://www.pnr-millevaches.fr/Les-decisions-des-instances

www.pnr-millevaches.fr

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
Une autre vie s'invente ici

› Mise en orbite reussie pour « Destination Parcs », la plateforme nationale de reference du tourisme dans les parcs naturels regionaux !

Après de longs mois de gestation, la nouvelle plateforme « Destination Parcs » (www.destination-parcs.fr) est désormais lancée ! Animée par les agences de voyages Odysway et Green Trip pour le compte de la Fédération nationale des PNR, elle doit devenir LA référence de « l'utopie » touristique dans les Parcs. Destiné à mettre en avant ce qui se fait de mieux et de différent dans le domaine de la rencontre avec les « acteurs du changement », le site donne accès à des séjours et des hébergements dotés :

› d'un caractère local : un Parc naturel régional, des partenaires locaux engagés le plus possible 100% made in local ;

› d'un caractère slow : des activités accessibles sans voiture personnelle, de l'itinérance, une offre de restauration bio et/ou locale, des partenaires qui s'investissent pour limiter leur empreinte carbone ;

› d'un caractère social : des vacances accessibles pour les personnes en situation de handicap, pour des publics socialement variés à des prix attractifs et éthiques ;

› d'un caractère design : des offres qui donnent envie de près comme de loin. De la profondeur et de la qualité de l'information et du contenu partagé, que ce soit avant, pendant et après le séjour.

Le PNR de Millevaches y est représenté par 3 hébergements titulaires de la Marque « Valeurs Parc naturel régional » : l'Eveil de la Forêt à Vitrac-sur-Montane, la Ferme des Anes de Vassivière à Peyrat-le-Château et le Ranch des Lacs à Augne. Par ailleurs, un séjour axé sur la découverte de la brebis limousine, de la transhumance et de la laine sera bientôt finalisé et mis en vente sur la plateforme.

Contact: Gilles DESPEYROUX - Chargé de mission Tourisme durable / 05 55 96 97 03

› Diffusion du premier Billet Rice !

Dans le cadre du volet culturel de la Rice Millevaches, l'eime de la nuech, le Parc propose la diffusion de son « billet Rice », un lien, qui mêle la culture du territoire et les actualités de la Rice. Il s'agit de poursuivre cette belle aventure en proposant chaque mois une information sur le projet. Ce billet est envoyé par mail à une liste d'abonnés, si vous souhaitez recevoir les prochains billets Rice, envoyez un mail à rice@pnr-millevaches.fr avec votre nom et votre mail.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

janvier 2022

RICE Millevaches en création

Lo chavant / Le hibou

LE BILLET RICE n° 1

Le docteur Louis Queyrel dans son formidable dictionnaire « Contribution à l'étude du Parler de la Creuse - le patois de la région de Chavanat » nous présente ici au mot, **Chovan** - qu'il traduit par hibou mais qui est en fait la chouette hulotte, *lo chavant*- le mimologisme de cet oiseau de la nuit..

Chovan : (...) les hibous font entendre leur chant (ou leur cri), surtout en hiver et comme c'est en hiver qu'a lieu le retour des maçons, lequel a souvent comme conséquence une naissance dans la maisonnée, on prétend que le hibou dit dans son chant :

« O ! Oooo ! Femnas de maçons preparatz los barrasons O ! Oooo ! »

« hoô ! Hoô ! Femmes de maçons préparez les couches hoô ! Hoô ! »

Extrait de « Contribution à l'étude du Parler de la Creuse - le patois de la région de Chavanat » Louis Queyrel - 1930

Ouvrage que l'on peut consulter dans la bibliothèque numérique de la bibliothèque francophone multimédia de Limoges :

www.pnr-millevaches.fr

› Marque Parc, volet agricole : la relance !

A l'automne 2021, le nouvel exécutif du Parc a souhaité redéfinir la stratégie « Agriculture et alimentation » pour être plus ciblée et plus ambitieuse. Après un audit global intégrant les acteurs du monde agricoles et de ses filières, il a été convenu notamment de relancer le travail engagé sur la Marque Valeurs Parc naturel régional.

Le travail s'engage dès à présent, avec le renouvellement des marquages des producteurs engagés auparavant, sur les cahiers des charges « Miels et produits de la ruche » et « Fruits, plantes aromatiques, légumes et fleurs ». D'autres cahiers des charges devraient se développer prochainement, selon les volontés des producteurs et artisans du territoire.

Cette Marque valorise les productions issues du territoire, via 3 axes :

› Humains et sociaux : accueil des visiteurs sur le lieu de vente, stabilité du personnel...

› Environnement et patrimoine : impacts de l'activité, matières premières respectueuses...

› Attachement au territoire : économie locale

C'est l'une des seule marque ou label existant prenant en compte l'aspect environnemental et l'impact local des productions. Elle permet également aux acteurs engagés de faire partie d'un réseau pour développer des projets communs.

Les producteurs et artisans dont le siège est sur le Parc peuvent dès à présent contacter la chargée de mission agriculture durable et alimentation du PNR pour en savoir plus sur la Marque Valeurs Parc !

Contact : Elodie Haaz - Chargée de mission Agriculture / 06 31 85 12 05

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN
Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

n°24
mars
2022

L'ÉCHO DU PARC

la lettre d'information aux élus

> Une nouvelle Charte Forestière de Territoire (CFT) pour les 6 prochaines années

Après une année dédiée au renouvellement de ce document, via une concertation élargie sur les multiples enjeux forestiers du territoire, la nouvelle Charte Forestière de Territoire a été validée lors d'un comité de pilotage en février 2022.

Ce sont une trentaine de structures qui ont souhaité s'engager au côté du PNR de Millevaches en Limousin dans la mise en place des actions co-construites. Ces actions sont organisées par enjeux, identifiés au cours des concertations :

> Le besoin d'une culture forestière partagée, entre les acteurs de la filière mais aussi avec les habitants du territoire ;

> L'amélioration de la résilience des milieux forestiers ainsi que de la filière bois en lien avec le changement climatique ;

> La poursuite de création de valeur ajoutée sur le territoire via la filière bois dans une logique de circuits courts ;

> Et la co-évolution des acteurs locaux à travers l'animation de cette Charte Forestière de Territoire que l'on pourrait également considérer comme un espace de discussion et de débats.

L'hétérogénéité des partenaires signataires, des pépiniéristes et gestionnaires forestiers aux transformateurs et industriels du bois, en passant par les associations naturalistes et des collectivités, démontre l'intérêt du territoire pour les sujets forestiers, tout aussi riches qu'interconnectés.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des documents sur la rubrique du site internet du PNR consacrée au renouvellement de la Charte Forestière de Territoire : www.pnr-millevaches.fr/ Renouvellement-CFT-2020-2021

Un évènement de signature sera organisé courant avril avec l'ensemble des partenaires pour officialiser cette nouvelle Charte Forestière de Territoire.

Contact: Floriane Roson - Chargée de mission Charte forestière de territoire / 06 77 83 89 21

> Appels à projets 2022

Dans le cadre de sa Charte et de la reconduction du Contrat de Parc en 2022, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin souhaite accompagner les collectivités dans leurs projets. En partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le Parc a ouvert depuis le 1er mars, cinq appels à projets à destination des collectivités, mais également dans certains cas des propriétaires privés, il s'agit :

> **D'accompagner une gestion forestière multifonctionnelle**

> **De construire en bois local**

> **D'accompagner les projets de reconquête paysagère**

> **D'aider à la restauration du petit patrimoine bâti**

> **D'initier des chantiers écoles pierre sèche**

Rénovation d'un four à pain à Soudaine-Lavinadière

Des fiches sont disponibles pour chaque appel à projets sur le site internet du Parc : www.pnr-millevaches.fr/ Appel-a-projets-2022. Vous y retrouverez la description des projets éligibles, la date butoir de dépôts de dossier (différente selon les actions) ainsi que les coordonnées des services du Parc concernés qui vous accompagneront pour co-construire votre projet.

Les délibérations sont en ligne sur le site du Parc :
https:/ / www.pnr-millevaches.fr/ Les-decisions-des-instances

www.pnr-millevaches.fr

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
Une autre vie s'invente ici

› 1ère convention de partenariat signée entre l'ONF et le PNR de Millevaches en Limousin

Inspirée de la convention-cadre nationale entre l'ONF et la Fédération des PNR, cette convention, adaptée au contexte local, renforce les relations entre les agents ONF présents sur le territoire et les chargés de mission du PNR. Elle concerne, entre autres, des temps d'échanges techniques croisés, des partenariats pour développer une gestion durable multifonctionnelle des forêts publiques : accompagnement des collectivités dans la révision de leur aménagement forestier, réflexions quant à la gestion des espaces naturels remarquables, les paysages ou encore l'intégration des risques...

La convention cadre sera déclinée au besoin pour des projets spécifiques. Une première déclinaison est d'ores et déjà actée entre l'ONF et le PNR. Elle correspond à une autorisation d'installation de caméras destinées aux opérations de suivis et d'identifications des Grands Prédateurs.

Pour toutes questions quant aux forêts publiques présentes sur votre territoire, ou des projets qui vous souhaitez mettre en place, n'hésitez pas à contacter les chargés de mission Forêt, Bois au PNR Millevaches en Limousin.

Contact: Floriane Roson - Chargée de mission Charte forestière de territoire / 06 77 83 89 21

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez identifier votre interlocuteur ONF via un annuaire en ligne

http://www1.onf.fr/communes_forestieres/sommaire/annuaire_communal/@@index.html

WWW

› Le Parc : acteur de la formation

En accueillant chaque année plusieurs stagiaires venus d'horizon différents, le Parc naturel régional participe à la formation de futurs professionnels. Cette année, 6 étudiants rejoignent l'équipe pour quelques semaines ou quelques mois:

- Lisa Restoueix, étudiante en Master 2 Ecole d'ingénieur paysagiste d'Angers - Agrocampus Ouest. Son stage repose sur la mise en valeur de la perception des paysage depuis les voies principales du territoire de PNR ML : proposition de création d'ouvertures de vue, d'aménagement de lisière forestière, de gestion des bords de routes...

- Delphine Notelet, étudiante en Master 2 à AgroParisTech MétaTOX : de l'évaluation à la gestion des risques toxicologiques pour les écosystèmes et pour l'Homme. Sa mission: l'état des lieux sur les rejets et la présence potentielle de résidus médicamenteux sur le bassin versant du Chavanon au travers une enquête de terrain auprès des acteurs de la santé humaine et animale et d'une synthèse bibliographique.

- Gatien Masson, étudiant en Master de physique spécialisé en énergies renouvelables à l'université de Cergy Paris. Gatien va travailler sur le thème de la massification du développement du photovoltaïque en toiture sur le PNR de Millevaches en Limousin.

- Julie Dine, étudiante de 2ème année en DUT Métiers du multimédia et de l'Internet à Limoges va travailler sur le projet de «Film de présentation du Parc»: accompagnement dans l'écriture du scénario, choix des lieux et des interlocuteurs, organisation et suivi des tournages. Plan de diffusion du film. Sensibilisation à la communication dans un PNR en général.

- Manon Ducrouy, étudiante en 2ème année de DUT Génie Biologique de l'Université de Clermont Auvergne : pendant 10 semaine (avril à juin), Manon va proposer une analyse qualitative des données acquises par piégeage photographique dans le cadre des missions « Grands Prédateurs » et SIEM. L'expérimentation et le test d'un logiciel de reconnaissance automatique de photographie animalière (projet Deep Faune du CNRS de Montpellier) va être mené dans ce cadre.

- Juliette Rousset, étudiante en 1ère année de Master « Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt » à l'université d'Orléans : pendant 2 mois (juin/juillet), Juliette va mettre au service ses compétences transversales pour créer et organiser les connaissances sur les patrimoines valorisables via l'application Rando Millevaches à destination de divers publics. Des propositions d'amendements des informations autour des itinéraires de randonnées seront produites et discutées avec partenaires pour une généralisation du partage des connaissances via cette interface de découverte du territoire.

› Rencontre entre les salariés du CEN et du Parc lors d'un chantier de restauration de milieu

Le vendredi 18 mars dernier était organisée une rencontre entre les équipes salariées du Parc naturel régional (PNR) de Millevaches en Limousin et du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle Aquitaine travaillant sur le territoire.

Cette journée a été l'occasion de mettre en avant la synergie existant entre les deux structures sur de nombreux sujets. Elle s'est déroulée à proximité du village de Celle (Meymac ,19) sur le site CEN : Tourbières et landes des Recours.

Au coeur de deux zones Natura 2000 animées respectivement par le PNR et par le CEN, cette rencontre s'est concrétisée par un chantier de restauration d'une prairie naturelle à la diversité floristique exceptionnelle pour le territoire. Si la période n'était pas propice à l'observation des espèces et les températures plutôt fraiches, les équipes se sont afférées à couper et exporter des dizaines... des centaines de pieds de genets à balais, pour se réchauffer ; et stopper la dynamique de fermeture du milieu !

Cette opération va désormais permettre la mise en oeuvre d'une gestion par fauche tardive afin de conserver la diversité du cortège végétal. Cette gestion devrait également s'avérer favorable aux insectes pollinisateurs, notamment aux abeilles sauvages. Dans le cadre du programme Wild Bees, ou « Abeilles Sauvages », porté par le PNR, un suivi va d'ailleurs être mis en place dès ce printemps sur la parcelle, avec l'une des 45 batteries de matériels d'inventaires mis en oeuvre, l'un des 4 pans du programme d'actions :

- L'amélioration des connaissances sur les abeilles sauvages
- La recréation d'un maillage dense d'habitats favorables à ces espèces
- La transmission des bonnes pratiques pour la préservation de ces espèces aux professionnels des territoires et aux citoyens
- Aide à la structuration de la filière « Végétal Local »

Dans la continuité de cette première journée, une sortie sera organisée en juin prochain entre les équipes pour observer les finalités du travail réalisé, en particulier les effets sur le peuplement d'abeilles sauvages et les cortèges floristiques. Ce sera également l'occasion de parcourir les autres parcelles en gestion du CEN et de créer l'articulation pleine et entière avec d'autres thématiques, notamment le petit patrimoine bâti, particulièrement riche sur le site.

Maison du Parc - 7 route d'Aubusson - 19290 MILLEVACHES - 05 55 96 97 00 - www.pnr-millevaches.fr

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN
Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

L'ÉCHO DU PARC

la lettre d'information aux élus

n°25
mai
2022

L'Album des Jeunes Architectes et Paysagistes

Le Ministère de la Culture a reconnu quinze équipes d'architectes et quatre équipes de paysagistes dans l'album des jeunes architectes et paysagistes 2020. Parmi elles figure l'Atelier du Sillon, formé par les deux paysagistes aux attaches limousines installés en Dordogne: Nicolas Besse et Pauline Gillet, diplômés de l'Ecole nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois. Deux projets, celui de l'aménagement du site du Pont de Senoueix de la commune de Gentioux-Pigerolles, qui a été accompagné par le Parc naturel régional de Millevaches en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, et leur intervention dans la vallée de la Vienne pour le Centre International d'Art et du Paysage de Vassivière et la commune de Nedde, ont permis à ces concepteurs d'être distingués pour la qualité de leur création paysagère.

Cette sélection nationale a lieu tous les deux ans et a fait l'objet d'une exposition à la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris fin 2021. Une publication illustrée, que vous pouvez consulter sur demande à la Maison du Parc, a également été réalisée. Ces aménagements sont libres d'accès (le site du Pont de Senoueix figure dans le réseau des sites et sentiers de découverte et d'interprétation du Parc) et aussi prétexte à de bucoliques balades.

Une belle reconnaissance également pour les paysages et les projets du Limousin !

Retour sur la démarche de revitalisation du bourg de La Courtine

Le Parc porte depuis septembre 2021 une démarche de revitalisation du bourg de La Courtine, en collaboration avec la municipalité et nos partenaires conjoints. Ce projet repose sur une expérimentation visant l'intervention d'étudiants pluridisciplinaires de l'enseignement supérieur afin d'allier des compétences, allant du développement territorial, la conception urbaine ou encore la concertation locale. Si l'intervention d'étudiants appartient au domaine de la formation, leur permettant de se confronter aux besoins et contraintes d'une commune rurale, l'encadrement du projet par la chargée de mission en urbanisme du Parc, Anaïs Belloc, a permis une approche professionnelle et pragmatique à la faveur du bourg, de ses élus et des habitants de la Courtine.

En effet, ce projet a pour ambition de faciliter les réflexions collectives et les échanges entre les élus et les habitants de la commune, et faire émerger la conception du « bourg de demain » en permettant à chacun de se projeter à long terme, tout en concevant des actions et des aménagements réalistes, cohérents, bénéfiques à tous et sur les rails d'une perspective partagée.

La première étude confiée à 5 étudiants en développement rural (Université Lyon 2) a conduit à définir une stratégie d'intervention pour la revitalisation du bourg en tenant compte des projets en cours sur la commune, en s'inspirant de retours d'expériences d'autres territoires, le tout dans un contexte de transition énergétique et écologique.

Les étudiants sont venus à trois reprises à La Courtine (deux semaines de terrain, et une dernière journée pour la restitution auprès des partenaires techniques et des habitants) au cours desquelles ils ont réalisé des entretiens avec des agents de collectivités, ainsi que des questionnaires socio-économiques et ateliers participatifs destinés aux habitants. En complément, le Parc et le CAUE de la Creuse ont organisé une balade de (re)découverte du bourg. L'étude s'est construite à partir de ces différents temps de concertation.

La plupart des acteurs clés de la redynamisation du bourg se sont mobilisés tout au long de l'étude, des services de l'État jusqu'aux habitants. C'est une grande première pour La Courtine et le Parc ! Le rendu de cette étude servira de support notamment pour le Parc et la chargée de projet « Petite Ville de Demain » de Haute-Corrèze Communauté, dans la définition et la concrétisation d'actions pour la revitalisation du bourg de La Courtine. Au-delà donc de l'exploitation de ce travail dans les mois et années à venir pour mettre en opération le devenir du bourg, la richesse de cette expérimentation invite le Parc à créer un partenariat durable avec le Master « Développement Rural de l'Université de Lyon », afin de déployer cette approche sur d'autres bourgs, ou permettre de faciliter la traduction de la Charte du Parc en matière d'aménagement du territoire à plus large échelle. Contact : Anaïs Belloc - Chargée de mission Urbanisme 06 31 67 51 05

Les délibérations sont en ligne sur le site du Parc :
https://www.pnr-millevaches.fr/Les-decisions-des-instances

www.pnr-millevaches.fr

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
Une autre vie s'invente ici

La Maison du Parc

L'accueil de la Maison du Parc est ouvert du 10 mai au 1er octobre 2022

- Du 10 mai au 31 mai (du mardi au samedi) : 9h-12h30 / 13h30-17h
- Du 1er juin au 30 juin et du 05 septembre au 1er octobre (du mardi au samedi) : 9h-12h30 / 13h30 -18h
- Du 1er juillet au 4 septembre (du lundi au dimanche) : 9h-12h30 / 13h30-18h

A DISPOSITION (tous les jours d'ouverture) :

équipements d'interprétations et de compréhension du territoire, espace d'accueil, boutique de produits marqués « Valeurs Parc », départs de sentiers de randonnée, aire de bivouac...

TOUS LES MARDIS en juillet et août, le Parc propose une animation, le programme est disponible ici !

EN SAVOIR +
sur la Maison du Parc

WWW

Ouverture du bivouac de Millevaches

Pour une pause bien méritée sous une nuit étoilée, l'aire de bivouac du PNR de Millevaches est ouverte jusqu'au 1er octobre. Renseignement et réservation sur https://www.pnr-millevaches.fr/bivouac.

Le Parc propose un tout nouvel agenda des animations !

En 2022, le Parc a décidé de valoriser encore plus ses domaines d'actions à travers son programme d'animation. Ainsi, des sujets comme la Charte forestière de territoire, la ressource en eau, ou la pollution lumineuse vont être abordés lors des rencontres estivales du Parc.

WWW

Les animations proposées sont notamment regroupées dans deux programmes « Les Mardis de la Maison du Parc » et « Découvrez votre Parc ». En plus, viennent s'ajouter des rendez-vous sur des thèmes spécifiques comme Natura 2000.

Afin de valoriser ce programme, le Parc a décidé d'éditer un agenda «papier» des animations. Imprimé à 8000 exemplaires, le livret sera disponible dans les offices de tourisme et à la Maison du Parc dans les prochains jours.

Ces dates sont intégrées à un agenda numérique des animations du Parc sur son site et valorisées sur les réseaux sociaux, newsletter, articles de presse... et aussi dans le prochain Vivre le Parc.

Nouvelle carte touristique

Cette année, la traditionnelle Carte touristique a fait peau neuve en adoptant des couleurs plus douces et de nouvelles informations.

Mise à disposition des visiteurs, elle les guidera tout au long de leur escapade. Comme chaque année, elle sera disponible gratuitement auprès des offices de tourisme et à la Maison du Parc.

WWW

Salon du randonneur à Lyon

En partenariat avec Creuse Tourisme, le Parc était présent au Salon du randonneur à Lyon du 25 au 27 mars 2022 sur le stand du CRT Nouvelle-Aquitaine. Le salon a attiré un peu plus de 13.000 visiteurs. Ces derniers recherchaient, entre autres, des destinations pour la randonnée pédestre mais également pour faire du cyclotourisme ou du VTT. A ce titre, le Parc était venu promouvoir « Rando-Millevaches », son topoguide de randonnée pédestre édité par Chamina et l'offre du Bureau des accompagnateurs de la Montagne limousine et de l'agence de voyages APPAAT Millevaches.

Lancement du concours photos 2022

Ouvert aux photographes amateurs, le concours photos du Parc 2022 a pour thème «Drôle de forme, naturelle ou l'effet du temps». Nous vous invitons à promouvoir ce concours autour de vous ! L'affiche, le bulletin d'inscription et le règlement sont téléchargeables sur le site du Parc.

WWW

Formation «Pierre sèche» pour les agents communaux 2022

Le Parc propose aux agents des collectivités une formation - gratuite- d'initiation pour acquérir les techniques de construction en pierre sèche lors d'une mise en pratique sur un chantier à Meymac les 29, 30 juin et 1er juillet. L'inscription est obligatoire (avant le 24 juin) auprès de Fanny Couégnas au 06 38 21 20 66 ou par mail à f.couegnas@pnr-millevaches.fr

Maison du Parc - 7 route d'Aubusson - 19290 MILLEVACHES - 05 55 96 97 00 - www.pnr-millevaches.fr

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN
Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

n°26
juillet
2022

L'ÉCHO DU PARC

la lettre d'information aux élus

> Valoriser les méthodes d'élevages respectueuses de l'environnement, c'est possible !

« Valeurs Parc Naturel Régional » est une marque collective, attribuée par chaque Parc conformément à un cahier des charges adapté aux conditions locales, en suivant une trame nationale. Les bénéficiaires respectent le niveau d'exigences requis tant sur leur spécialité que sur des valeurs plus communes : humaines, sociales, préservation de l'environnement et du patrimoine.

Cette marque peut aussi bien concerner les produits agricoles, que les prestations touristiques, ou l'artisanat. Pour le Parc de Millevaches, 4 référentiels sont en ordre de marche : hébergements, miel et produits de la ruche, fruits plantes aromatiques légumes et fleurs…et le petit dernier **viande ovine et bovine** !

Celui-ci est né à la suite d'une étude menée sur la valorisation des viandes. Aucun grand label ne met en avant les méthodes de production et le caractère exceptionnel des espaces pâturés. Aucun critère n'est présent non plus sur la saisonnalité de la production, ou encore le lien avec le paysage.

Ici, les éleveurs ont choisi d'axer les critères de sélection sur une production aboutissant à mettre en avant la qualité avant la quantité. La marque devrait amener les éleveurs concernés à s'interroger ensemble sur les traitements médicamenteux, l'alimentation des troupeaux, ou encore les intrants.

Les personnes intéressées, éleveurs, ou futurs acheteurs, peuvent contacter le Parc pour en savoir plus !

Elodie Haaz, chargée de mission Agriculture durable et Alimentation, e.haaz@pnr-millevaches.fr, 06 3185 12 05.

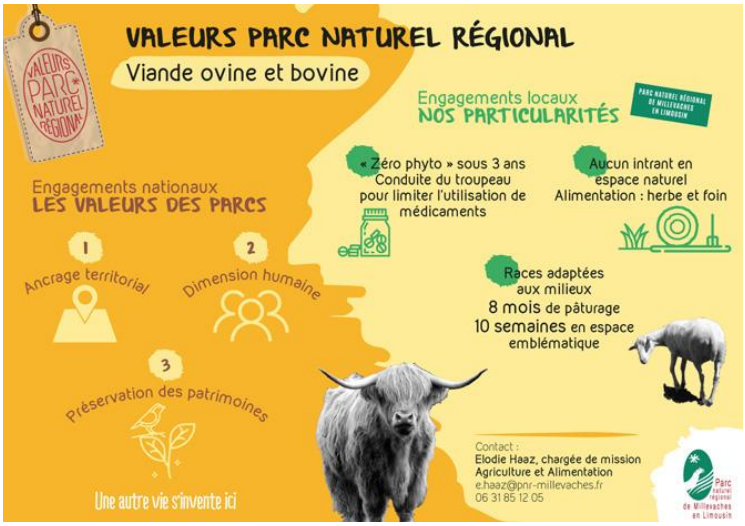

Quelques-uns des critères présentés dans l'infographie ci-contre.

> « Du jus dans les Pédales » – des vélos pour les collectivités !

Le service de location de vélos à assistance électrique du Parc s'adresse également aux collectivités ! En effet, depuis sa création, deux vélos sont réservés pour le prêt aux mairies et communautés de communes. De 3 à 6 mois, ces prêts peuvent vous permettre de f**aire tester le VAE à vos administrés ou équiper vos agents**.

Vous souhaitez bénéficiez du prêt d'un vélo ? Rien de plus simple, contactez Gaël, l'agent technique du Parc, afin de vérifier la disponibilité des vélos et validez la démarche avec une délibération de votre collectivité.

Gaël Féréal, technique@pnr-millevaches.fr, 06 72 53 64 56

> Enquête « nouveaux habitants »

Depuis le printemps le PNR Millevaches participe à l'étude sur l'attractivité des Parcs du Massif Central, lancée par IPAMAC. (cf. délibération B2022-37 du Bureau Syndical).

Dans ce cadre, une enquête sur les critères de choix d'installation des nouveaux arrivants est menée auprès des ménages nouvellement installés dans le territoire des parcs (depuis moins de 5 ans). Cette enquête concerne aussi les ménages ayant récemment quitté le territoire. N'hésitez-pas à diffuser cette enquête sur vos réseaux sociaux jusqu'à fin août, via le lien suivant : https:/ / forms.gle/ GPhFCsmvZB4C1Gdf7.

Vous pouvez également nous communiquer les coordonnées de personnes souhaitant s'installer sur votre commune, un questionnaire spécifique leur sera envoyé.

Anaïs Belloc, chargée de mission urbanisme, a.belloc@pnr-millevaches.fr

Les délibérations sont en ligne sur le site du Parc :
https:/ / www.pnr-millevaches.fr/ Les-decisions-des-instances

www.pnr-millevaches.fr

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
Une autre vie s'invente ici

› Nouvelle charte Natura 2000 pour la Zone Spéciale de Conservation de la « Vallée de la Gioune » !

Qu'est-ce qu'une charte Natura 2000 ? Une charte N2000 définit un ensemble d'engagements (non rémunérés) et de recommandations (de type bonne pratiques) qui contribuent, sans générer de perte ni de surcoût significatif pour l'adhérent, au maintien ou au rétablissement du bon état de conservation d'un site.

En outre, l'adhésion à la charte donne accès à des exonérations fiscales et à certaines aides publiques.

Qui peut adhérer ? Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site.

Modalités d'adhésion :

- L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale ;
- La durée d'adhésion est de 5 ans (peut être renouvelée une fois arrivée à échéance) ;
- Un formulaire est à remplir/dater/signer puis à envoyer à la Direction Départementale des Territoires dont dépendent les parcelles souscrites. > N.B. : L'animateur référent du site N2000 concerné peut vous aider dans cette démarche ;
- Le signataire doit adhérer aux engagements de portée générale et aux engagements correspondant aux milieux présents sur les parcelles ;
- Les services de l'État s'assurent du respect des engagements souscrits.

Pour plus de renseignements :

Paula Antonina Bednarz, animatrice référente du site N2000 « Vallée de la Gioune, p.bednarz@pnr-millevaches.fr ; 06 80 25 76 86.

EN SAVOIR +

La nouvelle charte du site N2000 « Vallée de la Gioune » est consultable et éléchargeable ici :

http://gioune.n2000.fr/sites/gioune.n2000.fr/files/documents/page/charte_gioune_2022_vf.pdf

www

› Observatoire photographique participatif du paysage : toutes les images !

Après une résidence en Haute-Vienne et en Creuse, le photographe Claude Belime a présenté pas moins de 200 photos dont certaines correspondant à des cartes postales anciennes, à la quinzaine de personnes qui ont participé à la sélection le 30 juin.

Une cinquantaine d'images ont été choisies pour représenter le Nord du territoire. Avec celles retenues pour la Corrèze l'année dernière, **ce sont un peu plus de cent points de vue qui constituent dorénavant l'observatoire**. Cette sélection forme un panorama représentatif du paysage du quotidien réalisé par le regard du photographe contemporain éclairé par ses nombreuses rencontres. Toutes les images seront bientôt consultables sur le site internet, ainsi que les reconductions (reprises de la même photo au fil du temps) que chacun peut réaliser grâce aux indications fournies.

Le PNR souhaite impliquer les habitants et les photographes amateurs à ce projet soutenu par la DREAL et la Région Nouvelle-Aquitaine. Tout le monde est appelé à adopter un points de vue et à envoyer au Parc les images actualisées !

Une exposition des photos est prévue en octobre, on vous donne la date bientôt !

Florence Leplé, chargée de mission Paysage, f.leple@pnr-millevaches.fr, 06 77 83 90 53.

EN SAVOIR +

Sur l'Observatoire photographique du paysage :

http://opp-paysage.pnr-millevaches.fr/

www

› Le Parc a recruté... des veilleurs d'étoiles

Le 5 juillet dernier, une dizaine d'habitants du territoire étaient réunis à Millevaches pour apprendre à veiller les étoiles ! Après un appel à volontaires, le Parc a recruté ses amoureux du ciel nocturne afin de les former à **mesurer la brillance du fond du ciel**. Les chiffres enregistrés permettront d'alimenter les données et participeront à poursuivre le travail mené dans le cadre de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE).

Violette Janet-Wioland, chargée de mission Energie - Climat, v.janet-wioland@pnr-millevaches.fr, 06 77 83 91 44.

➢ **La Communauté de Commune « HCC» communique :**

HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Haute-Corrèze Communauté gère la filière de la collecte au traitement. Ordures ménagères, points d'apport volontaire, composteurs, déchèteries, actions de prévention, les solutions sont nombreuses et permettent de proposer un service global aux habitants des 71 communes du territoire. L'objectif : limiter la production du déchet ultime, celui qui ne peut pas être valorisé.

De la collecte au traitement

La gestion des déchets au plus près des habitants

Ce service du quotidien à l'organisation bien rodée nécessite le travail de 43 agents. Du conducteur de camion-benne à l'employé de déchèterie, tous agissent chaque jour pour que vos déchets soient valorisés, recyclés ou éliminés dans les meilleures conditions.

Les déchèteries

La collectivité gère 8 déchèteries, ouvertes à tous les habitants. Si la plupart des gens ont l'habitude de venir y déposer leurs "encombrants" et leurs déchets verts, peu savent que ces lieux proposent aussi la récupération des textiles ou des équipements électriques et électroniques. Ainsi, les déchets ont droit à une seconde vie et sont valorisés (cf. page de droite).

Les points d'apport volontaire

Plus de 200 points d'apport volontaire sont répartis sur les 71 communes. Chaque colonne est dédiée à un type de déchet recyclable : les emballages (plastiques, métalliques ou cartonnés), le verre (recyclable à l'infini) et le papier (journaux, magazines, enveloppes...). Les déchets doivent y être déposés en vrac.

Le compostage

Haute-Corrèze Communauté propose également aux habitants d'acquérir, à prix réduit, un composteur pour valoriser les déchets de cuisine. Bien pratique quand on sait que les déchets oganiques seront bannis des poubelles en 2024 ! Et en plus, cela vous permet de bénéficier d'un engrais de qualité et gratuit pour votre jardin.

Les ordures ménagères résiduelles

Toutes ces solutions et filières concourent à un même but : réduire la quantité de déchets qu'on appelle "ultimes". Ceux qui ne peuvent pas être valorisés et qui doivent partir à l'incinération à l'usine de Rosiers d'Égletons. Sur le territoire, un habitant produit environ 290 kilos de déchets par an, chiffre qu'il faudrait réduire à 140 kilos.

Huit déchèteries accessibles aux particuliers et professionnels

L'importance du tri en déchèterie

Les 8 déchèteries sont accessibles à tous les habitants de Haute-Corrèze Communauté. Elles sont ouvertes les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Les sites de Bort-les-Orgues et Ussel Camp César sont également ouvertes les jeudis pour répondre aux besoins des professionnels de ces secteurs.

Pourquoi tout ne va pas dans la même benne ?

Chaque benne permet de récupérer les déchets selon leurs types. Pourquoi ? Parce que chaque matériau est recyclé dans une filière spécifique, par des prestateurs différents. Il est donc nécessaire que les bennes ne contiennent que les matériaux autorisés, sinon la collectivité paie des pénalités quand les bennes arrivent dans les centres de recyclage.

Concrètement, comment faire ?

Le mieux est de préparer votre chargement dans votre véhicule ou votre remorque avant de venir. De cette sorte, vous gagnerez du temps sur place au moment de décharger. Il vous suffit de regrouper : les **déchets verts**, les **cartons**, la **ferraille**, le **bois**, les **meubles**, les **D3E** (déchets d'équipements électriques et électroniques), les **déchets ménagers spéciaux** (produits chimiques, peintures, aérosols...). Les déchets ne disposant pas de filière de recyclage seront déposés dans la benne "**tout-venant**" et seront incinérés à défaut d'être valorisés.

Les coordonnées des 8 déchèteries

Bort-les-Orgues
Zone du Ruisseau perdu
Rue des Deux Eaux
19110 Bort-les-Orgues
Tél. 07.63.70.95.37

La Courtine
Le Bois de la Rame
Route de Crocq
23100 La Courtine
Tél. 06.88.31.04.17

Ussel - Camp César
Route de Neuvic
19200 Ussel
Tél. 06.83.82.34.47

Eygurande
Les Grandes Sagnes
19340 Eygurande
Tél. 06.44.24.18.23

Bugeat
Route du Vert
19170 Bugeat
Tél. 07.62.33.14.98

Meymac
Rue de la Croix Emanée
19250 Meymac
Tél. 05.55.95.15.19

Ussel - Loches
Rue de Loches
19200 Ussel
Tél. 05.55.72.44.78

Neuvic
ZA de Bèchefave
19160 Neuvic
Tél. 05.55.95.03.52

Un kit de compostage pour 30 €

Afin d'inciter à la pratique du compostage des déchets organiques et ainsi réduire la production de déchets à la source, Haute-Corrèze Communauté met à disposition des habitants un kit de compostage.

Ce kit comprend un composteur individuel de 450 litres et un bio-seau de 10 litres. Il est vendu au prix de 30 €.

Pour plus de renseignement sur le kit de compostage, contactez la chargée de prévention des déchets au 06 88 93 67 38 ou ambassadeur@hautecorrezecommunaute.fr

Vie culturelle pérolaise

Le Comité des Fêtes :

Le comité des fêtes vous souhaite un bel été et vous attend nombreux pour la fête le samedi 20 et dimanche 21 août cet été!

Voici un résumé de ce début d'année 2022 et des festivités à venir :

Cette année le comité a repris ses activités par une soirée italienne organisée le samedi 07 mai 2022. Nous avons eu le plaisir de vous retrouver nombreux (pas moins de 100) autour d'un repas suivi d'un quizz et d'un karaoké.

Le mardi 21 juin nous vous avons retrouvé au bar éphémère autour d'un verre pour fêter l'arrivée de l'été et la musique.

L'assemblée générale a eu lieu le samedi 02 juillet, suivi du repas de la Saint Jean. Lors de cette assemblée, notre président, Bernard Nicolas, a annoncé son départ du bureau. L'ensemble des membres le remercie pour avoir géré ce poste et son implication. Il restera bénévole actif.

Lucie Carpentier et Joel Pradeau ont rejoint les membres du comité.

Un nouveau bureau a donc été élu :

Nathalie Mercier - Président
Charlotte Montely – Vice Présidente
Joel Pradeau – Vice Président
Jean-Yves Hamonou – Trésorier
Patrice Lorgeril – Trésorier adjoint
Delphine Auvin - Secrétaire
Lucie Carpentier – Secrétaire adjointe

La traditionnelle **fête de Pérols-sur-Vézère aura lieu les 20 et 21 août prochains.**

Nous espérons retrouver l'ensemble de nos bénévoles habitués et accueillerons avec plaisir tous les nouveaux qui souhaiteraient nous rejoindre pour le bon déroulé de ces journées.N'hésitez pas à nous contacter par mail ou bien par l'intermédiaire de l'un ou l'autre des membres.

Nous avons transmis un mail afin de remplir un questionnaire de disponibilités pour les différents postes à tenir pour la fête.

Nous faisons également appel à l'ensemble de tous les pâtissiers et pâtissières amateurs qui voudraient nous faire des gâteaux ou autre gourmandises pour le dimanche.

Enfin, nous espérons voir le retour de chars nombreux cette année. Un changement depuis cet été, une association de gestion du **bar éphémère** a été créée. Ses membres s'occupent désormais de la tenue et de l'ouverture du local afin de pouvoir développer son activité dans la commune tout au long de l'année. Le bar éphémère, maintenant pérenne devient ainsi « La cerise sur le Plateau ».

Pour le reste de l'année, nous espérons pouvoir mettre en place différentes animations (soirées à thème, concerts ...) et nous souhaitons pérenniser celles mises en place les années passées comme la mobilisation autour du **téléthon** ainsi que le **marché de Noël.**

Comme toujours, nous tenons à remercier l'ensemble des bénévoles sans qui tous ces événements ne pourraient pas avoir lieu.

Nous communiquerons sur les festivités à venir au fur et à mesure de l'année, sur le site de la commune, notre page facebook (https://www.facebook.com/perolssurvezere), les affichages dans les villages ...

Si vous souhaitez participer aux événements mis en place, devenir bénévole, ou si vous souhaitez nous faire part de vos idées ou envies, n'hésitez pas à nous contacter en nous adressant un mail : **perolssurvezere@gmail.com**

Un bel été à vous tous !

L'équipe du comité des fêtes de Pérols-sur-Vézère :
Nathalie, Charlotte, Joël, Jean-Yves, Patrice, Delphine & Lucie.

Le Café associatif de Pérols :

Voilà déjà 7 ans que nous avons créé le Bar « Éphémère » au cœur de notre village. Grace à ce projet, porté par la mairie, notre commune dispose ainsi d'un lieu de rencontre, de convivialité qui participe largement à la vie de Pérols.

Cette année, nous avons décidé d'aller plus loin, et de donner un nouvel essor à ce lieu !

Nous allons, avec, la mairie et toutes les associations de la commune, ouvrir le café, organiser des soirées toute l'année !

Pour ce faire nous avons créé une association, qui assurera la gestion du café. **Nous espérons que vous serez nombreux à nous rejoindre car nous avons besoin de tous pour réussir ce nouveau pari !**

Mais d'ores et déjà nous vous proposons de nous retrouver :

Tous les vendredis et samedis soir du 15 juillet au 27 août de 18h à 21h autour de l'apéro
Et tous les matins du mois d'août de 9h à 12h pour un petit déjeuner, un café ou un apéro

Ce sera l'occasion de vous présenter en détail notre nouveau projet, et de nous enrichir des suggestions que vous pourriez nous faire !

Nous vous attendons nombreux dans la joie et la bonne humeur !

Toutes celles et ceux qui souhaiteraient participer à la tenue du café seront les bienvenus, merci de nous le faire savoir au 06 70 70 91 95 ou par mail : barassociatifdeperols@gmail.com

Le Bureau de l'association :
Olivier Nony
Marie-Line Jouitoux
Nathalie Coquerelle
Juliette Gioux

Association communale des chasseurs

Assemblée générale :

L'assemblée générale de la société de chasse s'est déroulée le 22 juillet, nous retiendrons :

Distribution des « bracelets chevreuils et cerfs » : 55 bracelets « chevreuils » sont à répartir entre les 5 équipes, soit 11 bracelets chacune ; les 13 bracelets « cerfs » (dont 2 gratuits) restent chez le président. Chacune des équipes pourra prélever 2 animaux, bichette, daguet ou jeune de l'année de préférence et ***obligatoirement un mâle et une femelle.***
Les responsables d'équipes sont invités à envoyer par internet, à la fédération départementale des chasseurs, les résultats de prélèvement chevreuils et sangliers dans les 8 jours. Les codes informatiques ont été communiqués aux responsables d'équipe.

Lâcher de gibier : 80 faisans et des perdreaux seront lâchés, courant septembre et octobre.

Prix des cartes :
La stabilité du prix des cartes est votée à l'unanimité :

- 30€ pour les « résidents » ;
- 40€ pour les « limitrophes » ;
- 80€ pour les « non-résidents ;
- Gratuité pour les nouveaux permis et les moins de 20 ans.

Les jours d'ouverture pour les non-résidents et les limitrophes sont : jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Le dressage des chiens d'arrêt est strictement interdit les autres jours.
Toujours dans le but d'améliorer la sécurité à la chasse, la société met à la disposition de chaque équipe 2 panneaux « chasse en cours » qui devront être apposés lors de chaque traque.
Le formateur à la sécurité a mis l'accent, lors de son intervention, sur la responsabilité qui incombait au président de la société en cas d'accident, d'où l'obligation qui est faite de prévenir ce dernier ***chaque fois que des chasseurs non adhérents sont invités,*** afin qu'il leur soit délivré une carte journalière gratuite.

Quelques informations :

Le repas de chasse s'est déroulé le 30 avril au foyer rural de Bugeat. Les 120 personnes qui ont répondu à notre invitation ont apprécié le délicieux repas préparé et servi par l'équipe de l'Établissement de Bugeat, elles se sont régalées avec l'orchestre, les sonneurs et des animations qui ont accompagné le service tout l'après-midi. Merci à tous les bénévoles qui ont œuvré à la réussite de cette manifestation et à la municipalité de Bugeat qui nous a gentiment accueillis.

Le 6 juillet la société de chasse a organisé une cession de formation à la sécurité à la chasse et s'est avec plaisir que nous avons accueilli 35 chasseurs qui ont ainsi pu se sensibiliser à toutes les règles qu'à bien voulu leur rappeler Frédéric Maury un technicien de la fédération départementale des chasseurs.

Un peu d'histoire :

A l'occasion du 60ème anniversaire de la création de l'Association communale des chasseurs de Pérols, je vais rapidement retracer l'historique de sa naissance :

Nous sommes en 1961, les chasseurs, nombreux, presque tous les hommes du village, pratiquent une chasse traditionnelle surtout au lièvre, au perdreau, au pigeon et aux oiseaux de passage. Ils partent à pied de la maison, quand le temps le permet, et rentrent pour midi, sans aucune autre contrainte que de respecter les dates d'ouverture et de s'acquitter du montant du permis de chasser.

Mais les choses changent, les chasseurs des villes alentour, motorisés, arrivent de plus en plus nombreux, la chasse des chevreuils qui se sont rapidement implantés, nécessite des équipes et des bracelets c'est pourquoi quelques amis décident de créer une association afin de maîtriser le territoire et d'organiser la pratique de leur loisir.

Je ne vais pas tous les citer mais, assemblés autour de Maxime Arvis, la cheville ouvrière, Raymond Gane, Léon Gioux, Louis Fonfrède, Jean Leblanc se lancent dans cette opération assez folle qui consiste à obtenir des propriétaires, chasseurs ou non, de céder gracieusement leur droit de chasse à l'association et de s'acquitter en plus du montant d'une carte annuelle.

La tâche fut compliquée, les mésententes entre voisins, les disparités politiques, la volonté farouche de la plupart des propriétaires de rester maîtres chez eux, ont nécessité pour être surmontées de longues soirées de discussions mais … et c'est un exploit, l'immense majorité des droits de chasse sont cédés à la société.

Où en est-on 60 ans après ?

Aujourd'hui l'association que j'ai l'honneur de présider poursuit ses activités. Son territoire, contrairement à beaucoup d'autres, est resté intact, elle compte 140 adhérents, s'acquitte de l'achat de 60 bracelets de chevreuils, de 12 bracelets de cerfs, d'une adhésion annuelle et d'une contribution à l'hectare auprès de la fédération départementale, de pénalités en cas de dégâts de sanglier, d'une cotisation d'assurance et de quelques autres menues charges.

Ses ressources proviennent essentiellement des cotisations des adhérents que nous avons toujours veillé à conserver modérées, afin que notre loisir reste populaire et accessible à tous.

Ses autres missions consistent, en particulier, à veiller à la sécurité des personnes (chasseurs ou non) et des biens lors des parties de chasse, nous sommes particulièrement vigilants sur ces points.

Nous essayons aussi d'évaluer la densité des populations de sangliers, de cerfs et de chevreuils et d'en d'assurer la régulation, et si notre loisir n'a pas toujours bonne presse dans certains milieux (surtout citadins), qui ont une perception de la nature plus proche des dessins animés de Disney que de la réalité des territoires, il n'empêche que l'immense majorité des chasseurs sont des amoureux de la nature, qu'ils la respectent et qu'ils font leur possible pour la préserver.

Paul GIOUX

Association du Bac des Cars (ABDC) - SITE GALLO ROMAIN DES CARS

La saison touristique 2022 est lancée sur le site des Cars ! www.site-gallo-romain-les-cars.com

LE TÊTE ET LES JAMBES / Accueil, visite, café-terrasse

Tout l'été, Emma Deshors, Marie Dallet, Angèle Grosbois et Adam Dubois auront le plaisir de vous accueillir sur le site des Cars. Visites commentées gratuites et de qualité (4,5/5 étoiles sur Google), pause rafraîchissante en café-terrasse, achat de produits locaux, jeux en famille autour du monde romain, randonnées pédestres de 2h à 4h en partant du site et retour, composez votre programme pour une remontée dans le temps ludique et savoureuse.

11h00 > 12h30 et 13h30 > 18h30 : tous les jours sauf le jeudi.

Tout public / Visite guidée gratuite / Proposé par l'Association du Bac des Cars avec le précieux concours du Conseil Départemental de la Corrèze, de Haute Corrèze Communauté, de l'Office de Tourisme de Haute-Corrèze et du Musée Marius Vazeilles de Meymac.

Les guides de juillet : à gauche Emma Deshors, à droite Marie Dallet

SITE GALLO ROMAIN DES CARS / LE DOMAINE DES DIEUX / CINEMA DE PLEIN AIR
SAMEDI 30 JUILLET / 21H30
Et quand la nuit arrive, le projecteur s'allume, la magie du cinéma s'empare du site des Cars. Nous retrouvons à l'écran Astérix et Obélix bien décidés à résister aux charmes de la civilisation romaine. Irréductibles gaulois jusqu'au bout ? Alexandre Astier (Série Kaamelot) et Louis Clichy ont ici adapté avec finesse et humour la célèbre bande dessinée d'Uderzo et Goscinny. Publiée en 1971, cette aventure d'Astérix désapprouvait les vastes programmes immobiliers faussement luxueux qui ceinturaient Paris et concentraient la population. Les auteurs pointaient également les risques de division inhérents à l'irruption de tout changement.
"Le Domaine des Dieux" est un film d'animation en 3D unanimement salué par la critique.
Tout public / Gratuit / Proposé par l'Association du Bac des Cars avec Ciné Plus en Limousin.

SITE GALLO ROMAIN DES CARS / BALADE CONTEE
MERCREDI 13 JUILLET & MERCREDI 10 AOÛT / 15H
Contes, légendes, chansons, anecdotes et devinettes du Limousin... Suivez la conteuse Sandrine Gniady et son musicien dans un voyage à dos d'imaginaire au cœur des pierres millénaires du site antique des Cars.
Dès 6 ans / Gratuit / Proposé par Haute-Corrèze Communauté.

SITE GALLO ROMAIN DES CARS / TOY SET / VISITE - APERITIF - CONCERT
VENDREDI 12 AOÛT / 18H
Le principe est simple : à 18h commence une visite guidée gratuite du site des Cars. A 18h45, vous êtes de retour sur l'esplanade du site archéologique où vous attend une offre de rafraichissements et de restauration rapide locale pour un apéritif dînatoire sous le soleil bienfaisant d'août. Autour de 19h, un concert de pop folk bricolée et intimiste proposé par les deux musiciens de June Bug (Chant, guitare, machines et jeux d'enfant).
Tout public / Gratuit / Visite à 18h / Concert à 19h / Proposé par l'Association du Bac des Cars et Haute-Corrèze Communauté.

Association « VIVRE à PEROLS »

Un grand Bonjour à tous, Vivre à Pérols vous convie :
à son **Assemblée Générale** et son **Apéro Dinatoire**, **vendredi 12 Août à 18h30** à la salle des fêtes de Pérols
Nous débuterons la soirée par l'Assemblée Générale, à l'ordre du jour :

1. Bilan Financier,
2. Bilan de l'année passée,
3. Événements à venir,
4. Renouvellement du Conseil d'Administration,
5. Présentation et décision du projet de mise en valeur du coffre cinéraire de la chapelle de Barsanges,
6. Le mot du maire,
7. Questions diverses et échange.

Après les formalités, bien entendu, nous soignerons le moral et les papilles autours d'un verre et d'un apéritif dinatoire, l'occasion pour tous de se retrouver.

En espérant vous voir nombreux, à la semaine prochaine,

Le Bureau, Camille, Martine & Jean

Mail envoyé aux pérolais :

Chères Pérolaises, chers Pérolais,
Cette année, l'association Vivre à Pérols aimerait capturer le sourire de ses habitant.e.s dans le cadre d'une exposition photo. Nous serions heureux si toutes et tous, résident.e.s à l'année ou en villégiature - Pérolais.e.s de cœur- nous accordiez une photo de vous. Nous passerons dans chaque maison de la commune du 25 Juillet au 7 Août, équipés de notre appareil photo, en espérant vous y trouver. Dans le cas contraire, un petit mot sera déposé dans votre boite aux lettres, qui vous invitera à nous contacter pour nous donner vos disponibilités.
Nous nous retrouverons tous ensemble pour déguster le fruit de ce travail photographique et partager un verre le ***Mercredi 17 Août au soir*** *au* ***Bar Ephémère****. A bientôt pour un été sous le feu des retrouvailles.*

AMRC (Association des Moulins de Razel et Chaumeil)

En janvier, ont eu lieu 3 journées de débroussaillage et élagage avec la participation de nos fidèles bénévoles. Les travaux ont constitué à dégager et aérer la végétation croissante en dessous des moulins de manière à les rendre plus visibles aux regards des nombreux visiteurs du site. Le broyage des branches et végétaux a été effectué à l'aide d'une broyeuse aimablement prêtée par la Communauté de Commune.

A la salle polyvalente, le 2 février, les bénévoles "élagueurs" ont été conviés à un repas de remerciement préparé par les membres du bureau. Ce jour étant celui de la chandeleur, il est bien évident que les crêpes étaient de la partie.

L'Assemblée Générale, ouverte à tous, a eu lieu le samedi 12 mars en fin de journée. Guy Garnier a fait le rétrospectif des travaux et animations effectués en 2021. Discussions et échanges avec le public ont agrémenté cette réunion. Pas de modification au niveau de la composition du bureau. Pour clôturer cette Assemblée Générale, un sympathique apéritif a été partagé avec l'assistance.

Une nouvelle action de débroussaillage a eu lieu courant mai autour des moulins, de la cabane du berger et de la petite "plage" située au bord du ruisseau au départ du sentier coté parking.

Puis, le samedi 21 mai s'est déroulée, sous le soleil cette fois ci, notre journée de printemps avec une balade, matin et début d'après-midi, sur le thème de la biodiversité au cours de laquelle une vingtaine de marcheurs ont écouté avec attention les différentes interventions de Yann lors des pauses ponctuant le trajet. S'en est suivi en fin de journée, sous le préau de la mairie de Pérols le repas "buffet et grillade" précédé du traditionnel apéritif.

Le Redon Bord

Le dimanche 29 mai, nous avons tenu la buvette de la foire aux fleurs de Pérols.

Actuellement à Égletons et jusqu'au 18 septembre a lieu une expo photos en plein air, organisée par Égletons Photo Nature. Sur le mur principal des remparts, longeant l'ancienne Nationale 89, est exposée, en grand format, une photo prise sur le site des moulins. Ce cliché de Jean Claude VERGNE a remporté le prix du challenge 100% Corrèze 2022. Nous vous invitons à aller voir cette superbe exposition.

Bel été à tous et au plaisir de vous revoir le **samedi 10 septembre** pour notre balade et repas d'automne.

Relevés météorologiques à Pérols-sur-Vézère, du 1er janvier au 31 décembre 2021:
https://www.infoclimat.fr/

Températures maxi, mini, moyennes à Pérols – les Paloux du premier semestre 2022

	janv. 2022	fev. 2022	mars 2022	avr. 2022	mai 2022	juin 2022	juil. 2022
Tempé. maxi extrême	15,1 le 1	14,2 le 8	18,8 le 25	22,8 le 17	28,2 le 21	33,1 le 18	34,3 le 18
Tempé. maxi moyennes	7,3	8,5	11,9	13,5	20,9	23,3	26,1
Tempé. moy moyennes	1,8	3,7	6,3	7,7	13,3	16,6	17,8
Tempé. mini moyennes	-3,8	-1,1	0,8	1,9	5,7	9,9	9,6
Tempé. mini extrême	-12,2 le 16	-7,8 le 12	-8,5 le 1	-6,9 le 3	-1,2 le 1	3,4 le 10	3,9 le 27
Tempé. maxi minimale	-0,1 le 19	3,8 le 1	5,2 le 12	0,0 le 1	15,1 le 24	13,9 le 30	18,6 le 1
Tempé. mini maximale	7,1 le 3	7,7 le 17	6,4 le 16	9,3 le 12	15,7 le 20	21,2 le 19	15,2 le 20

Précipitations à Pérols – les Paloux du premier semestre 2022

	janv. 2022	fev. 2022	mars 2022	avr. 2022	mai 2022	juin 2022	juil. 2022
Cumul Précips	65,6	99,4	60,0	123,2	33,2	149,8	6,6
Max en 24h de précips	22,6 le 8	14,4 le 13	14,6 le 12	47,0 le 7	9,2 le 23	22,0 le 3	2,2 le 19
Max en 5j de précips	47,4	59,6	40,4	66,0	11,0	60,2	3,8
Moyenne ≥ 1 de précips [?]	9,1	7,5	6,6	10,2	5,1	8,7	1,7
Rafale maximale	48,2 le 8	48,2 le 21	50,0 le 12	56,2 le 8	40,3 le 6	41,8 le 19	35,3 le 18
Pression minimale	1003,2 le 4	1006,9 le 14	998,0 le 31	989,9 le 23	1003,9 le 23	1003,3 le 19	1012,4 le 19
Pression maximale	1038,5 le 29	1035,4 le 8	1029,9 le 18	1025,0 le 29	1027,2 le 26	1023,9 le 10	1026,7 le 7

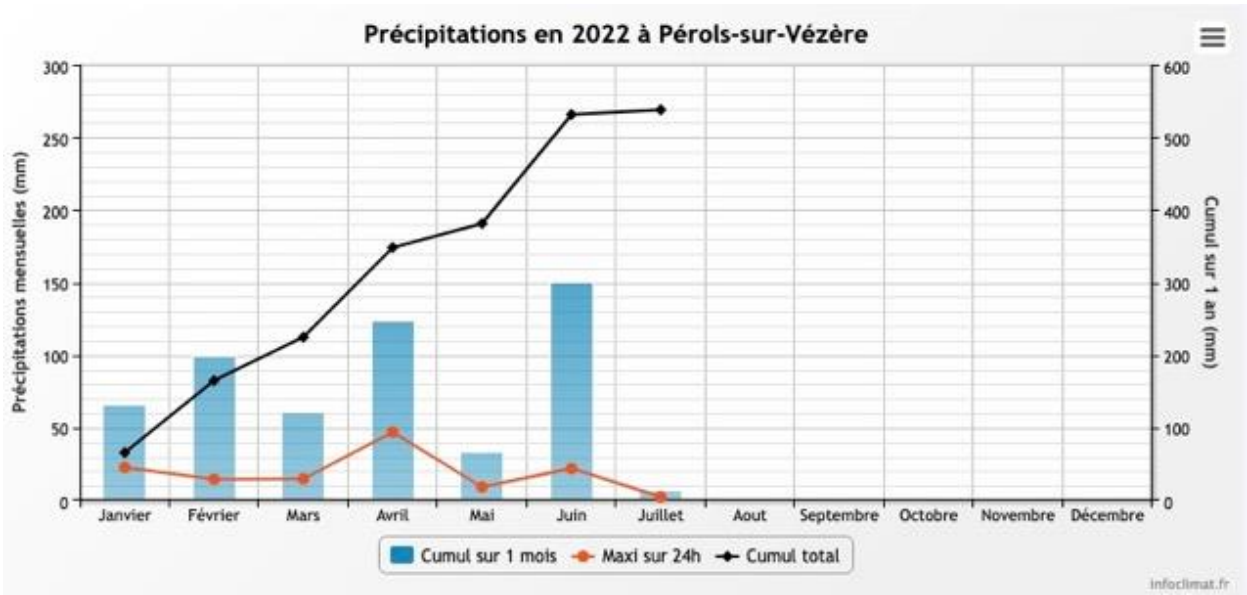

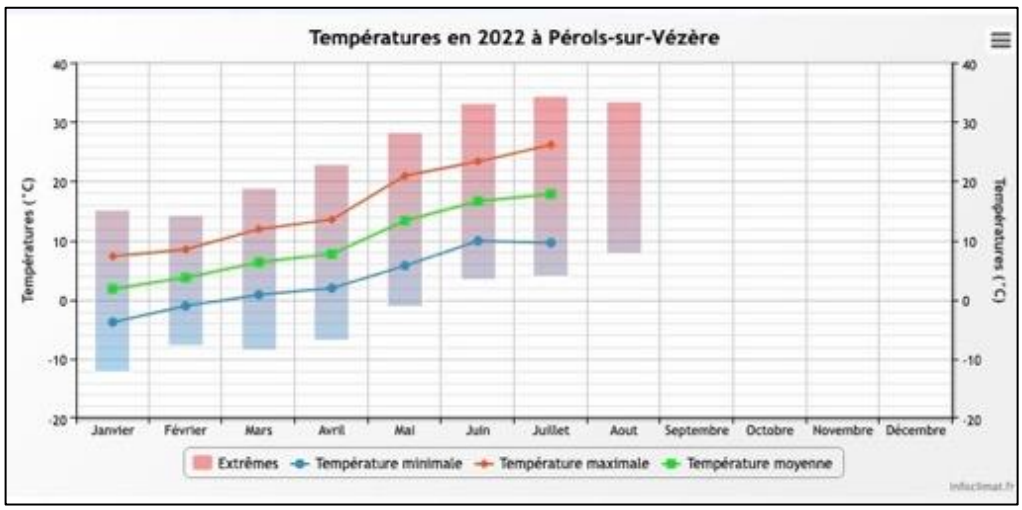

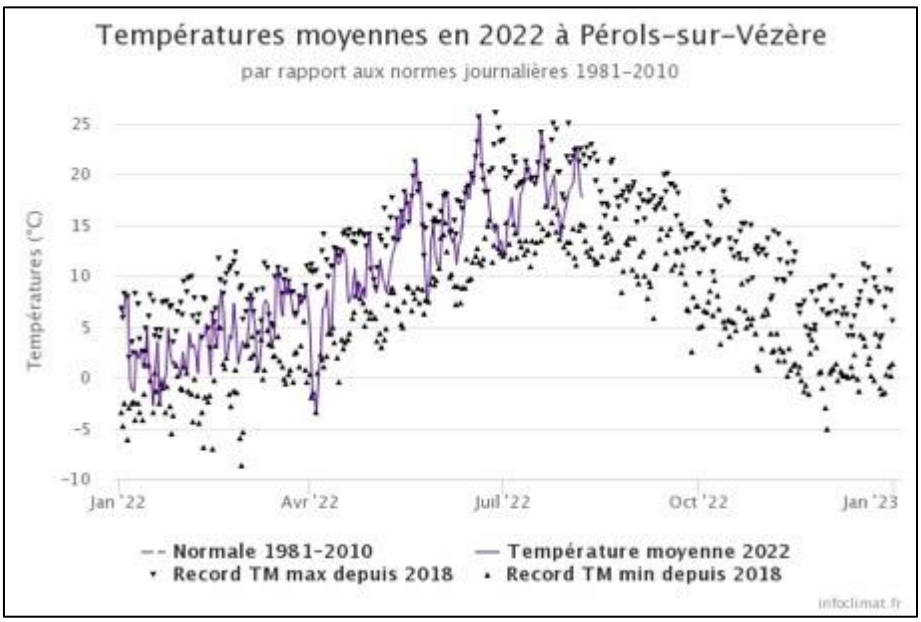

L'année 2022 menace d'être une année dont nous nous souviendrons : après un hiver sans grosses chutes de neige, ni fortes pluies, plutôt clément en température, le printemps s'annonça par un mois d'avril presque normal, suivi d'un mois de mai déjà très déficitaire, avant que le mois de juin normal nous laisse, un temps, espérer éviter une nouvelle sécheresse. Hélas, juillet fut quasiment sans aucune pluie et fin juillet la pluviométrie annuelle depuis le 1er janvier 2022 ne dépassait pas 540 mm, affichant un déficit de plus de 40 %.

En ce qui concerne les températures, le seul dérèglement climatique est à incriminer : toutes les années à venir ne seront certes pas aussi catastrophiques, mais il faut s'attendre à une multiplication des canicules, toujours plus longues et précoces. Le rôle du dérèglement climatique sur la péjoration des précipitations est probable, mais pas totalement avéré, avec sans doute une baisse des précipitations d'été et une hausse des précipitations d'hiver (ce qui n'est pas le cas cette année…).

Pour ce qui est des débits des rivières, la hausse des températures et la hausse de l'évaporation, conjuguées à une relative baisse des précipitations, jouent certainement un rôle, mais les modifications de l'aménagement de nos territoires, avec un enrésinement irresponsable de par son importance, ont eu un impact au moins aussi important. Si nous voulons conserver nos ressources en eau futures, il va falloir savoir choisir.